



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n° 67 – Avril 2019

Association créée en 1992, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'Éditorial d'Albert Salon

Le sommaire est en page 3

Le château de Villers-Cotterêts abritera-t-il un grand Institut de la Francophonie et de la diversité culturelle ?

Avenir de la langue française (ALF) et le *Forum francophone international (FFI)* avaient ensemble lancé le 9 octobre 2001 du balcon du château (« Mon Plaisir ») où François Premier promulgua en août 1539 son célèbre édit sur l'état civil et la langue française, un appel aux chefs d'État de la Francophonie. Appel à prendre au sérieux cette francophonie mondiale ; à restaurer le château du grand Valois ; et à consacrer ses 20 000 m² de surface utile et son parc à la fois en pleine ville et au bord de la forêt de Retz, aux grandes chasses encore actuelles, à un Institut international de la Francophonie et de la diversité culturelle. Devant les hautes personnalités françaises, belge, québécoise, haïtienne, au balcon, 250 personnes étaient venues dans la cour, surtout de Paris, à 74 km de là, représentant plusieurs dizaines d'associations françaises pour le français et la Francophonie. Un comité de soutien avait alors été constitué, composé de hautes personnalités françaises et étrangères très diverses : anciens ministres, parlementaires, académiciens, diplomates, historiens, chefs d'entreprise, présidents d'associations concernées... Durant 17 ans, nos associations ont maintenu une pression en faveur du projet, et recherché des mécènes, sachant fort bien que leur projet se heurtait à la vacuité des caisses de l'État et à l'absence de volonté politique.

Le 16 septembre 2017, journée du patrimoine, le couple présidentiel ayant été saisi par nos associations, appuyées par un député de la circonscription et par Stéphane Bern, auteur d'une émission sur la princesse Palatine et le rayonnement du château au XVII^e siècle sous les Orléans, le président de la République a annoncé son intention d'adopter le projet. Il l'a confirmée lors de sa déclaration de politique francophone, le 20 mars 2018 sous la Coupole, en reprenant les têtes de chapitre de notre projet.

Tout semble indiquer aujourd'hui que le projet doit voir le jour. Engagements répétés en sa faveur, responsables et architectes désignés, crédits (110 millions d'euros) inscrits au

budget de 2019, décision de passer à 4 voies la route qui relie Villers-Cotterêts à l'autoroute A1 et à l'aéroport Charles-de-Gaulle proche, dispositions prévues par la municipalité, appel à projets de contenus culturels pour l'Institut (appelé bizarrement « Cité ») lancé par le ministère de la Culture et auquel, parmi beaucoup d'intéressés, nos associations ont répondu collectivement, vont dans le sens d'une ouverture annoncée pour 2022. Si ce qui fut longtemps un rêve irréaliste bien qu'opiniâtement caressé, frotté comme la lampe d'Aladin, devenait réalité, la France prouverait qu'elle est toujours capable de « vraies grandes choses » sur le plan culturel.

Hormis une éventuelle catastrophe, nous ne pouvons donc guère redouter qu'une chose : un détournement partiel de la destination du projet. En effet, notre classe politique reste, malgré des exemples de réussites économiques d'institutions et manifestations culturelles, largement persuadée que des institutions de ce genre ne sauraient être « économiquement rentables » et tendraient plutôt à être des « gouffres financiers ». Il est donc à craindre que le souci de « limiter la casse » conduise les responsables à faire la « part du feu ». Des indices montrent d'ailleurs que divers « conseillers », soucieux des deniers de l'État presque autant que de leurs intérêts propres, poussent à la réduction de l'Institut au seul beau corps principal du château, et à l'affectation à un projet « rentable » – hôtelier, par exemple – des communs qui occupent deux grandes ailes de l'édifice. Ce qui mérite une bienveillante, mais très vigilante attention !...

Albert Salon

Sommaire

Éditorial	1	Dossier	14
Le château de Villers-Cotterêts abritera-t-il un grand Institut de la Francophonie et de la diversité culturelle ?	1	La Francophonie internationale	14
Sommaire	3	- Le château de Villers-Cotterêts, futur Institut de la langue française	14
Vie de l'association	4	- Peut-être enfin du nouveau pour les francophones brimés de la Flandre belge, APFF	20
- <i>In memoriam</i> Bernard Dorin	4	- L'émergence problématique de la francophonie littéraire, Christophe Premat	22
Français et francophonie dans les institutions	5	- "Port-au-Prince, Montréal, Paris : mes trois amours", une conférence de Dany Laferrière	28
- Gilets jaunes et langue française, Yves Bouchereau	5	Brèves	29
- Notre langue commune cimentera notre fraternité, <i>Solidarité Laïque</i>	5	- L'Académie française propose une nouvelle version numérique de son dictionnaire	29
- La population du monde francophone dépasse les 500 millions d'habitants, Ilyès Zouari	5	Courrier des lecteurs	30
- La recherche francophone en sciences de gestion n'a aucune raison d'accepter une soumission à l'ordre anglo-saxon, pétition collective au <i>Monde</i>	6	- L'anglais ne doit pas remplacer le français	30
- Emploi : trop de fautes d'orthographe nuit aux candidats à l'emploi, Mathieu Guilleminot	10	- Pourquoi <i>fashion week</i> et pas semaine de la mode ?, Michel Feltin-Palas	31
- De la culture à l'entreprise : la francophonie comme perspective. Entretien avec le député Frédéric Descrozailles	12	Parutions signalées	32
	13	- Recension du livre d'Yves Bouchereau <i>Les FACSA</i> , Albert Salon	32
		- Recension du livre de Régis Debray, <i>Civilisation</i> , par M.-R. Hayoun	33
		- Recension du livre de Jean Szlamowicz <i>Le sexe et la langue</i> , Catherine Distinguin	35

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon</p> <p><i>Anciens présidents</i> : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin</p> <p>Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Laure Fouré, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Siège de l'association :</p> <p>12, rue Abel, 75012 Paris tél. 0659747282</p>	<p>Site internet :</p> <p>www.avenir-langue-francaise.fr courriel : avenirlf@laposte.net</p>
	<p>ISSN 1290.6263</p> <p>Dépôt légal à parution</p>
	<p>Imprimé par nos soins</p> <p>Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus)</p> <p>Vente au numéro : 3 euros</p>

Vie de l'association

IN MEMORIAM Bernard DORIN, ambassadeur de France, président d'honneur d'ALF, décédé le 21 février dans son EHPAD.

Appelez-moi Excellence ! est une autobiographie de l'ambassadeur de France (dignitaire) Bernard Dorin. Son titre est un trait d'humour de l'auteur. En effet, Bernard Dorin, diplomate de haut rang, homme d'esprit, de haute tenue, d'élégance et de panache, était au fond surtout un mousquetaire, certes de Louis XIII, mais très proche du Cardinal politique de haute volée.

Il fut, certes, un grand ambassadeur qui servit superbement son pays en Haïti, en république d'Afrique du Sud, au Brésil, au Japon, puis au Royaume-Uni. En historien et en « géographe » d'abord. En effet, il était capable de dessiner d'une main sûre et de fidèle mémoire, les frontières de la quasi-totalité des pays du monde. Et, avec le député Xavier Deniau et quelques diplomates amis, il connaissait à fond, comme certains membres des Sociétés de géographie du XIX^e siècle à la Onésime Reclus, tous les lieux où le français était langue maternelle ou officielle.

Un ambassadeur d'autant plus grand que les nécessités et habiletés de la diplomatie – qu'il maîtrisait ! – ne nuisaient jamais chez lui à ses convictions profondes et aux actions qu'elles pouvaient entraîner. Lui qui, un jour, participa à cheval à une charge de cavalerie des Kurdes, ne cessa jamais, y compris dans un livre, de défendre ce peuple héroïque abandonné par les puissances.

Ainsi fut-il toujours, y compris dans des circonstances peu propices, un véritable paladin de la langue française et de la Francophonie. D'abord comme jeune conseiller diplomatique dans plusieurs cabinets ministériels où il noua, dans le combat francophone, avec l'éminent paladin Philippe Rossillon, ce type de solides liens d'amitié que peut nouer Aramis avec d'Artagnan.

Philippe Rossillon et Bernard Dorin partageaient, avec un sain patriotisme, le sens de l'**épopée**.

Dès sa première ambassade, à Port-au-Prince, Bernard Dorin fit des réalisations remarquables qui relançaient les relations d'Haïti avec la France et le français, notamment dans les infrastructures et l'éducation. Le prestigieux collège Alcibiade-Pomeyrac, financé par la famille Rossillon, bénéficia de son appui, prolongé plus tard par sa présidence de l'Association France-Haïti. À Prétoria, geste inusité, ses lettres de créance furent présentées en afrikaans...

Notre paladin donna toute sa mesure aussi dans la préparation, le déroulement, puis le suivi, du voyage triomphal (« Vive le Québec libre ! ») du Général au Québec, en juillet 1967. C'est lui qui présenta au Président, invité par d'éminents Québécois, et qui hésitait à passer par Ottawa, capitale fédérale, l'idée d'arriver directement à Québec, la « vieille Capitale » du Canada français, en remontant le Saint-Laurent sur le croiseur *Colbert*, rejoint par avion à Saint-Pierre-et-Miquelon. Puis en gagnant Montréal par le « Chemin du Roy » : immense succès.

Ce fut encore Bernard Dorin qui, à la mort de Philippe Rossillon en 1997, accepta de lui succéder à la présidence d'Avenir de la Langue française (ALF) dont il devint président d'honneur en 2003, tout en continuant à présider d'autres associations : Amitiés francophones, France-Wallonie-Bruxelles, France-Haïti, France-Acadie... Il nous aida aussi à lancer le grand projet d'Institut de la Francophonie et de la diversité culturelle au château de Villers-Cotterêts, projet en cours de réalisation à la suite d'une décision du couple présidentiel en 2017.

Sens de la France, de la Francophonie, de l'**épopée**... Merci et gloire à lui ! Paix à son âme ! **Albert Salon**, ancien ambassadeur, président d'Avenir de la langue française (ALF).

Français et Francophonie dans les institutions

NDLR : voir plus loin la recension du livre d'Yves Bouchereau, auteur de cet article. A. S.

GILETS JAUNES ET LANGUE FRANÇAISE : LA FRANCE FRACTURÉE L'EST ÉGALEMENT PAR LA LANGUE

D'un côté, nos soi-disant élites qui se distinguent par l'utilisation massive et en toutes circonstances, en France comme à l'étranger, de la langue anglaise ou de son triste avatar, le globish.

De l'autre, l'immense majorité des Français qui connaissent peu ou pas du tout l'anglais ou même le globish et qui vivent uniquement en français malgré le déluge d'anglais qu'ils subissent dans la publicité, la télévision et le reste.

Dans les manifestations des gilets jaunes, tous les pancartes, affiches, placards sont uniquement en français, ainsi que les revendications et discours. Les drapeaux français flottent aux vents et on chante la Marseillaise. Quel contraste avec la plupart des autres manifestations ou événements, en France, ou, bien souvent, l'anglais dépasse le français dans l'affichage en tous genres quand ce n'est pas aussi dans les slogans et discours. Il faut être moderne, branché donc américanomaniaque.

Nos « élites » sont de purs FACSA (Français autocolonisés sous-américains anglomaniaques) pour qui le français est plus une gêne qu'un atout. Langue ringarde, caduque dont l'utilisation ne doit pas dépasser les conversations de bistrot. Vive le globish !

Les entreprises françaises décident de leur propre chef de passer à l'anglais comme si la langue française était leur propriété et non celle de tous les Français et Francophones. On change de langue comme d'ordinateur. Où est le problème ? Tout cela non seulement sans l'intervention de nos gouvernements successifs mais avec leurs encouragements, leur assentiment, gouvernements qui, d'ailleurs, agissent de la même manière à tous les niveaux de l'administration publique française. Course à l'anglicisation. La loi Toubon, connais pas !

Quant à l'Europe, elle fonctionne en anglais (globish ?) avec, là encore, la complicité très active de nos chères élites françaises « globishisées ». Non seulement ne on ne fait pas la promotion de notre langue, le français, mais on fait exactement le contraire : sa démolition, son assassinat et la promotion de l'anglais. Il n'y a aucune justification à cela, s'il y en a jamais eu, puisque plus aucun des pays membres de l'UE ne possède l'anglais comme langue officielle.

Ah, mentalité de FACSA, quand tu nous tiens ! Yves Bouchereau bouchereauy@gmail.com

Notre langue commune cimente notre fraternité, éditorial de *Solidarité Laïque*

NDLR : Il est important que Solidarité Laïque souligne l'importance de la langue commune dans la cohésion nationale et l'intégration (assimilation à terme ?) des nouveaux arrivants. A la lecture de l'éditorial ci-dessous de sa présidente, nous suggérons d'ajouter celle de tout le dossier intitulé "Le français, vecteur d'intégration" du 1^{er} trimestre 2019, que vous pouvez commander, 22, rue Corvisart, 75013 Paris. Albert Salon.

Il y a un an, Guy Georges, président de *Solidarité Laïque* de 1984 à 1999, nous a quittés. Humaniste par l'École, humaniste pour l'École, le progrès humain passait pour lui par l'émancipation de l'individu et par la formation. La laïcité était, pour lui, consubstantielle de la République, car elle permet de vivre ensemble dans le respect de nos différences. Son regard et son exigence vivent dans l'action de notre union !

Pour nous, l'éducation est un levier premier de la réduction des inégalités et de l'émancipation. Dans les écoles, l'apprentissage de la langue, et des langues, forge la capacité à se comprendre, à partager des valeurs communes, à débattre. Dans l'espace francophone, l'appel d'Erevan pour le Vivre ensemble, en octobre dernier, a exprimé ainsi la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage : « le lien social, la fraternité, le respect de l'altérité et les valeurs humanistes qui le sous-tendent font pleinement écho aux valeurs de la francophonie et à ses engagements en faveur d'un développement humain juste et durable. »

Nous sommes engagés dans la mise en œuvre concrète de ces valeurs. Notamment en développant des programmes d'insertion et de citoyenneté pour les jeunes grâce à la maîtrise du français. Cette première lettre de l'année 2019 s'en fait l'écho.

Dans cette période de crise et d'inégalités, il est indispensable de combattre les violences, les extrémismes, les discours de haine et d'intolérance; il est indispensable de construire les voies d'une politique globale plus juste en restaurant la capacité à nous parler et à nous comprendre en intégrant les plus défavorisés.

Cette aptitude se construit et se vit, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, au sein des organisations membres de *Solidarité Laïque* et dans les programmes d'éducation à la paix, à la citoyenneté et à l'exercice de la démocratie.

Anne-Marie Harster, présidente de *Solidarité Laïque*

La population du monde francophone dépasse les 500 millions d'habitants



NDLR : Ilyès Zouari, spécialiste reconnu de la Francophonie, président du Cercle d'étude et de réflexion sur le monde francophone (CERMF), auteur du Petit dictionnaire du monde francophone, membre d'ALF, évalue, pour le journal ivoirien L'Intelligent, à plus de 500 millions le nombre non de francophones, mais d'habitants dans les pays qu'il nomme « francophones » d'après les critères relativement stricts qu'il définit. Cet article est un nouveau signe encourageant, à l'heure où tant de gens veulent faire croire aux Français que l'avenir de la langue française dans le monde est derrière eux. Mais Ilyès Zouari déplore le manque d'intérêt réel de nos dirigeants pour cet atout essentiel. Albert Salon

Dans sa définition géographique la plus stricte, le monde francophone compte désormais 509 millions d'habitants. Une progression essentiellement due à l'Afrique francophone, dont l'émergence démographique et économique fait toutefois face à une certaine indifférence contre-productive de la France.

En se basant sur les statistiques démographiques détaillées publiées mi-2018 par le PRB (Population Reference Bureau), un organisme privé américain et une des références mondiales en matière de démographie, la population du monde francophone a dépassé les 500 millions d'habitants courant 2018, et peut être estimée à environ 509 millions au 1^{er} janvier 2019.

509 millions d'habitants début 2019

Cette estimation correspond à la population du monde francophone dans sa définition géographique la plus stricte et la plus sérieuse, qui ne tient compte que des pays et territoires réellement francophones, dans lesquels la population est en contact quotidien avec la langue française, et où l'on peut donc « vivre en français ». Un ensemble qui rassemble 33 pays répartis sur quatre continents, et dans lequel ne sont pas comptabilisés les territoires non francophones de pays comme la Belgique, la Suisse ou le Canada, tout comme un certain nombre de pays membres à part entière de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais ne remplissant aucun des critères nécessaires afin de pouvoir être considérés comme francophones (tels que le Liban, la Roumanie ou encore le Rwanda). Le français n'y étant pas la langue de l'Administration, de l'enseignement pour l'ensemble de la population scolaire (au moins à partir d'un certain âge), des affaires et des médias, seul ou avec une langue locale partenaire (ou au moins la langue maternelle de la population, sous sa forme standard ou sous une forme créolisée, un peu comme l'arabe dialectal par rapport à l'arabe standard dans les pays du Maghreb).

Dans ce vaste espace, qui s'étend sur près de 16,3 millions de kilomètres carrés, soit près de quatre fois l'Union européenne tout entière (et auquel on peut également ajouter les zones économiques exclusives maritimes, ou ZEE, dont celle, gigantesque, de la France, deuxième plus grande au monde avec ses près de 10,2 millions de kilomètres carrés, selon les calculs scientifiques les plus récents), les cinq premiers pays francophones sont aujourd'hui la République démocratique du Congo (RDC, 85,7 millions d'habitants), la France (67,6 millions, territoires ultramarins inclus), l'Algérie (43,2 millions), le Maroc (36 millions) et la Côte d'Ivoire (25,2 millions).

Avec une croissance démographique annuelle de 2,2 %, le monde francophone constitue l'espace linguistique le plus dynamique au monde, devant l'espace arabophone (2,1 % et 435 millions d'habitants), et a récemment dépassé l'espace hispanophone dont la population est aujourd'hui estimée à 470 millions d'habitants (+ 0,5 % par an). Une croissance démographique qui devrait demeurer supérieure à celle des autres espaces linguistiques, bien qu'étant sur une tendance baissière comme presque partout ailleurs dans le monde, et qui devrait porter la population du monde francophone à un peu plus d'un milliard d'habitants en 2060. Il convient d'ailleurs de rappeler que ce dernier demeure encore un espace assez largement sous-peuplé, même en tenant compte des territoires désertiques ou recouverts par de denses forêts équatoriales. À titre d'exemple, sa population actuelle reste inférieure à celle de l'Union européenne (UE), estimée à 514 millions d'habitants début 2019 (Royaume-Uni inclus), mais répartie sur une superficie près de quatre fois moins étendue. Cette dernière devrait toutefois être dépassée courant 2019.

Par ailleurs, il convient aussi de rappeler que le chiffre de 300 millions de francophones fréquemment avancé par l'OIF, et se trouvant essentiellement dans le monde francophone, ne correspond à aucune réalité économique (seule la population totale d'un pays ou territoire francophone devant être prise en compte pour évaluer l'importance d'un marché), ou encore

géopolitique. D'un point de vue social, il est également largement inapproprié pour la simple raison que de nombreuses choses de la vie courante se font en français dans les pays et territoires francophones, où l'ensemble de la population est en contact quotidien avec la langue française, y compris dans les zones les plus reculées (en consultant les médias, en demandant certains services à l'administration publique, en recevant ou en rédigeant une facture...).

Toute statistique ne tenant pas compte de l'ensemble de la population des pays et territoires francophones a donc pour seule et unique conséquence d'induire en erreur les acteurs et décideurs économiques et politiques, ainsi que l'ensemble de la société civile, en dévalorisant considérablement à leurs yeux le monde francophone.

L'émergence démographique et économique de l'Afrique francophone

La progression démographique du monde francophone résulte essentiellement du dynamisme de l'Afrique francophone, qui croît actuellement à un rythme de 2,6 % par an (2,9 % pour sa partie subsaharienne). Ce vaste ensemble de 25 pays rassemble désormais 416 millions d'habitants (ou 81,6 % de la population de l'espace francophone) contre seulement 74 millions en 1950, soit à peu près autant que l'Allemagne seule, à ce moment-là (69,5 millions). Cette même année, la population du monde francophone était d'ailleurs estimée à seulement 128 millions d'habitants, soit quatre fois moins qu'aujourd'hui.

Ce dynamisme de l'Afrique francophone se traduit notamment par la montée en puissance des villes africaines, qui occupent désormais huit des dix premières places du classement mondial des métropoles francophones. Selon les dernières données publiées par l'ONU, dans son rapport « Les villes du monde en 2018 », la capitale congolaise, Kinshasa, conforte sa position au sommet du classement avec 13,2 millions d'habitants mi-2018, en creusant l'écart avec la capitale française, Paris (10,9 millions). Suivent les agglomérations d'Abidjan (5,3 millions), de Montréal (4,2), de Casablanca (3,7), de Yaoundé (3,7), de Douala (3,4), d'Antananarivo (3,1), de Dakar (3) et d'Alger (2,7), ville « arabo-berbéro-francophone » à l'instar de Casablanca. Il est également à noter que la ville de Port-au-Prince, en Haïti, occupe désormais la 11^e place (2,6 millions).

Mais cet essor démographique s'accompagne également d'un grand dynamisme économique, et notamment en Afrique francophone subsaharienne qui constitue le moteur de la croissance africaine, en plus d'être globalement et historiquement l'espace le plus stable au sud du Sahara. Ainsi, cet ensemble de 22 pays a enregistré les meilleures performances économiques du continent pendant six des sept années de la période 2012-2018, avec une croissance annuelle de 4,2 % en moyenne (4,9 % hors cas très particulier de la Guinée équatoriale), contre 2,9 % pour le reste de l'Afrique subsaharienne. Un dynamisme notamment dû aux nombreuses réformes accomplies par une majorité de pays afin d'améliorer le climat des affaires et de progresser en matière de bonne gouvernance, et qui est particulièrement important dans les pays de l'UEMOA (en Afrique de l'Ouest francophone), qui continue à être la plus vaste zone de forte croissance du continent (6,3 % en moyenne annuelle sur la période 2012-2018, et 6,4 % en 2018).

Un certain manque d'intérêt de la France

Pourtant, force est de constater un certain manque d'intérêt de la France pour l'Afrique francophone, même si elle est relativement présente économiquement dans certains pays qui lui permettent de faire globalement à peu près jeu égal avec la Chine en matière de parts de marché, en particulier grâce au lien linguistique (environ 11,9 % pour la France dans l'ensemble de l'Afrique francophone en 2016, contre environ 13,7 % pour la Chine), est presque absente d'autres, dont les pays stratégiques que sont la RDC (premier pays francophone du monde) et Djibouti.

En RDC, pays vaste comme plus de la moitié de l'UE, la part de marché de la France aurait été inférieure à 4 % en 2016 selon le CIA World Factbook, bien loin derrière la Chine qui aurait fourni 19,9 % des importations du pays. La France pourrait pourtant, et sans grande difficulté,

accroître sa présence en RDC, dont la forte dépendance vis-à-vis du partenaire chinois pourrait, à terme, nuire aux intérêts du pays (la Chine en aurait notamment absorbé 41,4 % des exportations la même année !). Pire encore, la RDC ne bénéficie chaque année que de moins de 1 % des aides versées par l'Hexagone à des pays tiers (0,6 % du total en 2016, et 1,3 % de l'APD), et des autorisations de financement accordées à des pays étrangers par le groupe AFD (moins de 0,2 % en 2016 !). Cette quasi-absence de la France se traduit également au niveau de la part des étudiants originaires du pays dans l'ensemble des étudiants présents en France (0,5 % du total, et seulement un peu plus de 1 % des étudiants africains), ou encore au niveau de la part infime des projets y étant réalisés par les collectivités et structures intercommunales françaises au titre de la coopération décentralisée en Afrique (< 1 %).

Quant à Djibouti, un des six pays de l'Afrique de l'Est francophone, seules une dizaine d'entreprises tricolores sont implantées dans ce pays qui a enregistré une croissance annuelle de 7 % en moyenne sur la période 2012-2018, et qui est en passe de devenir une plaque tournante du commerce international grâce à sa situation géographique stratégique et à des investissements massifs en provenance de Chine. Par ailleurs, la compagnie aérienne Air France n'assure qu'un seul vol hebdomadaire direct avec Paris, contraste saisissant avec les sept vols directs assurés par Turkish Airlines en direction d'Istanbul, ou encore avec les trois liaisons assurées par le groupe Emirates vers Dubaï.

Tout cela vient s'ajouter à une répartition globale des aides publiques au développement versées chaque année par la France, qui ne bénéficie que très minoritairement au monde francophone. Ainsi, les 27 pays francophones du Sud n'ont reçu en 2016 qu'environ 15,4 % du montant total de ces aides (soit 2,8 milliards d'euros sur un total de 17,7 Mds, hors Wallis-et-Futuna qui ne peut être comptabilisé car territoire français), bien loin des 52 % accordés aux pays membres de l'UE (9,2 Mds, dont 89,3 % aux treize pays membres d'Europe orientale – UE 13, pourtant déjà assez développés et qui ne rassemblent que 115 millions d'habitants, soit 10,1 fois plus d'aides par habitant). Et ce, en dépit de toute logique économique ou géopolitique. D'un point de vue économique, parce que les principaux pays bénéficiaires de l'UE s'orientent principalement – et historiquement – vers l'Allemagne, qui a enregistré une part de marché de 20,8 % en 2016 dans les pays de l'UE 13, contre seulement 3,9 % pour la France (dont les aides massives reviennent donc quasiment à subventionner les exportations allemandes, politique que l'on pourrait résumer par la célèbre expression « travailler pour le roi de Prusse »). Par ailleurs, toutes les études économiques démontrent clairement que les échanges peuvent être bien plus importants entre pays et peuples partageant une même langue. À ce sujet, un seul exemple suffit à démontrer l'impact économique du lien linguistique : les touristes québécois sont proportionnellement quatre fois plus nombreux que les touristes américains à venir chaque année en France... et à y dépenser. Enfin, parce que c'est en Afrique francophone qu'il convient d'investir massivement, d'une part afin de tirer pleinement profit des possibilités et du dynamisme que l'on trouve dans ce vaste ensemble qui est aujourd'hui l'un de principaux relais de la croissance mondiale, et d'autre part parce que c'est bien en accélérant l'émergence économique de ce dernier qu'augmentera encore plus fortement le nombre d'apprenants du français à travers le monde, et ce, au bénéfice économique et géopolitique de la France, mais également au bénéfice de l'ensemble des pays du monde francophone. Quant au niveau géopolitique, justement, parce que la majorité des pays de l'UE vote régulièrement contre les positions françaises au sein des grandes instances internationales, contrairement à la majorité des pays francophones avec qui la France partage nombre de valeurs communes en matière de politique étrangère.

Par ailleurs, ce manque d'intérêt des gouvernants français pour le monde francophone a donc naturellement des répercussions très négatives sur le niveau d'intérêt des Français eux-mêmes, qui, maintenus dans une certaine ignorance, ne savent pratiquement rien de ce vaste espace. À titre d'exemple, la quasi-intégralité de la population française ignore tout des Jeux de la Francophonie qui se sont tenus en juillet 2017 à Abidjan (contraste frappant avec la couverture

médiatique dont jouissent les Jeux du Commonwealth au Royaume-Uni), de la basilique Notre-Dame de la Paix de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire (qui n'est autre que le plus grand édifice chrétien au monde, quasi-réplique de la basilique Saint-Pierre de Rome), du concours musical « The Voice Afrique francophone » (qui fut dans sa saison 2016-2017 le plus grand concours musical au monde en matière d'audience cumulée, avec son équivalent arabophone), ou encore du peuple acadien et de son drapeau, qui n'est autre que le drapeau tricolore orné d'une petite étoile aux couleurs papales et symbole de la Vierge Marie.

Une large méconnaissance du monde francophone et de sa dimension mondiale aux conséquences fortement préjudiciables, faisant perdre à bon nombre de citoyens français (investisseurs et société civile) de nombreuses occasions d'échange et de partenariat mutuellement bénéfiques, et réduisant considérablement l'attachement des Français à leur langue. Eux, qui n'ont jamais été si peu intéressés par la diffusion et la promotion de celle-ci à travers le monde, alors même qu'elle n'a jamais été autant parlée et apprise. Et ce, au grand étonnement des francophones extra-européens, auxquels est aujourd'hui entièrement attribuable la progression constante de l'apprentissage du français dans le monde en tant que langue étrangère, face à une France qui constitue plutôt un frein en la matière (et qui est inconsciente des graves conséquences économiques et géopolitiques de son attitude).

De grands efforts doivent donc être faits dans l'Hexagone afin de rattraper un retard considérable en matière d'information et d'éducation. Par ailleurs, l'émergence démographique et économique de l'Afrique francophone devrait en toute logique s'accompagner, à terme, du transfert d'un certain nombre d'institutions panfrancophones des villes du Nord vers celles du Sud, et notamment vers Abidjan et Kinshasa, respectivement troisième et première ville, francophone, du monde.

Ilyès Zouari, président du CERMF (Centre d'étude et de réflexion sur le monde francophone) ; confrencier, www.cermf.org ; info@cermf.org

« La recherche francophone en sciences de gestion n'a aucune raison d'accepter une soumission à un ordre anglo-saxon »

Une contestation française de l'hégémonie anglo-états-unienne exercée par les revues scientifiques en anglais.

NDLR : Notre ami le démographe Gérard-François Dumont, ancien recteur, professeur à la Sorbonne, Président de l'association Population et Avenir, et directeur de l'excellente revue du même nom, à laquelle notre vice-président Yves Montenay participe, nous envoie cette pétition de 80 universitaires francophones spécialistes des sciences de gestion. Un signe de changement d'attitude, au moment où une institution américaine observe que le français est une langue d'avenir ? En tout cas : un nouvel encouragement dans notre combat opiniâtre... Albert Salon.

Dans une tribune au *Monde*, près de 80 enseignants et chercheurs en gestion appellent les autorités académiques françaises à contester la domination des revues anglophones dans l'évaluation de leurs travaux. Publiée le 20 février 2019.

Tribune. Pour évaluer la recherche en sciences de gestion, un principe s'est imposé : celui de se baser sur les seuls articles publiés dans des revues académiques, au détriment des autres formes de production scientifique (ouvrages, rapports de recherche, etc.). Dans ce cadre, le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et la Fondation nationale pour l'enseignement et la gestion des entreprises (Fnege) ont tous deux élaboré des listes de revues qui font aujourd'hui référence dans notre discipline. Ces listes jouent un rôle d'assurance qualité, en distinguant les

revues répondant aux exigences académiques (principe d'évaluation par les pairs, en double aveugle) des autres. Elles établissent par ailleurs une hiérarchisation entre les revues d'excellence, qui sont classées au « rang 1 », et les revues moins prestigieuses, classées aux rangs 2, 3 et 4.

C'est là que le bât blesse. Car ces listes légitiment une domination des revues anglo-saxonnes sur les revues francophones. Parmi les 110 revues classées par le CNRS à un rang 1, comme parmi les 61 revues classées par la Fnege à ce même rang, aucune n'est de langue française. Comment deux institutions françaises en arrivent-elles à l'aberration consistant à dire qu'une revue publiée dans notre langue serait par nature moins bonne qu'une revue rédigée en anglais ? L'élément qui légitime cet état de fait aux yeux de ses concepteurs est le moindre « facteur d'impact ». Le facteur d'impact est une mesure de visibilité des revues. Son calcul s'opère en comptant le nombre de fois où les articles publiés dans la revue sont cités par d'autres articles au cours des trois dernières années. Discrimination

Pour le dire avec une métaphore, le principal critère utilisé pour hiérarchiser les revues s'apparente aujourd'hui à un calcul de box-office de cinéma. Selon une logique similaire à celle consistant à calculer les entrées à la sortie d'un film d'une semaine sur l'autre, c'est en fonction du nombre de citations de ses articles juste après leur parution que la qualité d'une revue est évaluée. Au-delà d'inciter le monde de la recherche à un court-termisme désastreux, un tel calcul de box-office repose par nature sur un biais majeur : il avantage ceux qui disposent d'un plus grand marché. Ainsi, mécaniquement, un article en anglais sera plus cité qu'un article en français, parce qu'il y a plus de chercheurs anglophones dans le monde pour lire les articles publiés dans cette langue, qu'il y a plus de revues anglophones, plus d'institutions, etc. Mais évidemment, ce plus fort facteur d'impact ne veut rien dire de la qualité des travaux publiés dans les revues francophones. Ainsi, Jacques Audiard ou Jean-Luc Godard, parce que leurs films ont suscité bien moins d'entrées que ceux de Steven Spielberg ou Martin Scorsese, seraient-ils de moins bons réalisateurs ? Leur impact sur les pratiques cinématographiques serait-il moindre ?

Le principal critère utilisé pour hiérarchiser les revues s'apparente aujourd'hui à un calcul de box-office de cinéma

Nous, chercheurs en sciences de gestion, en poste dans des universités, des IUT, des écoles de commerce, des écoles d'ingénieurs, des grandes écoles, en France ou à l'étranger, demandons que le CNRS et la FNEGE cessent cette discrimination et accordent à quelques revues françaises un classement au rang 1. La recherche francophone en sciences de gestion possède une histoire riche et n'a aucune raison d'accepter une soumission à un ordre anglo-saxon qui serait par nature supérieur. Aucune difficulté technique

Parmi les pères fondateurs de la gestion et du management, on trouve ainsi de nombreux francophones. Sur le plan institutionnel, c'est la France qui a créé la première école de commerce avec l'ESCP, et les écoles de commerce françaises sont aujourd'hui les mieux classées d'Europe. Dans les revues anglo-saxonnes prestigieuses, ce sont souvent de grands intellectuels français tels Aron, Boudon, Bourdieu, Deleuze, Derrida, Foucault, Morin, etc., qui sont mobilisés. Récemment, ce sont les travaux francophones menés en sciences de gestion qui ont influencé l'élaboration de la loi Pacte, visant à repenser l'entreprise et à promouvoir une vision autre que la vision actionnariale anglo-saxonne qui a produit avec la crise des subprimes les effets nocifs que l'on sait.

Il n'est pas ici de notre rôle de dire quelles revues francophones en sciences de gestion méritent d'être classées au rang 1. C'est au CNRS et à la Fnege de réfléchir à des principes de classement, et de les rendre publics et transparents. Ajoutons toutefois qu'il y a urgence à ce que ces institutions agissent et mettent en œuvre cette réforme, qui ne révolutionne en rien le principe des classements et n'entraîne aucune difficulté technique. Le système actuel a incité au fil des années

de plus en plus de chercheurs francophones à délaisser le français pour publier en anglais, et ainsi conduit à un appauvrissement de la production en langue française qu'il convient d'arrêter. Surtout, le système actuel a amené de plus en plus de chercheurs à intérioriser une domination anglo-saxonne qui est sans fondement, et à laquelle il convient symboliquement de mettre un terme.

Emploi. Trop de fautes d'orthographe nuit aux candidats à l'emploi



Un chargé de recrutement sur deux avoue avoir déjà écarté une candidature à cause d'une mauvaise maîtrise de l'orthographe. Un enjeu pour l'employabilité des actifs.

Dans un sondage *Opinion Way* réalisé pour Bescherelle, la collection de livres de référence en grammaire, 52 % des chargés de recrutement interrogés ont avoué avoir déjà mis de côté des candidatures présentant de trop nombreuses fautes d'orthographe ainsi qu'une mauvaise maîtrise du français.

Ce chiffre est révélateur de l'importance que conserve la maîtrise de la langue dans les recrutements en entreprise.

Avoir une bonne expression écrite est également considéré comme important par 96 % des salariés, toujours selon le même sondage. Nombreux sont ceux qui estiment qu'à l'ère d'Internet, des réseaux sociaux et d'une communication quasi instantanée, la maîtrise de l'expression écrite est de plus en plus essentielle pour à la fois faire bonne impression et progresser dans la vie professionnelle.

Pourtant, 80 % des salariés reconnaissent qu'ils peuvent avoir des lacunes en orthographe. Parmi eux, 12 % estiment que celles-ci ont constitué un frein à leur carrière professionnelle. C'est encore plus vrai pour les jeunes de moins de 30 ans, qui ont grandi avec les ordinateurs et les textos.

Un tiers de ces jeunes se voient régulièrement reprocher leurs lacunes orthographiques par leurs collègues. Ils commencent à se rendre compte à quel point cette question peut constituer un frein à leur évolution professionnelle. « **Quand il s'agit de me corriger, je me relis plusieurs fois ou je fais relire à quelqu'un d'autre** », explique Mourad, 24 ans.

Ce constat est confirmé par les actions des DRH. Ils sont 15 % à avoir freiné la promotion de certains collaborateurs à cause d'un niveau insuffisant en expression écrite.

L'arrivée de ces nouvelles technologies ainsi que l'évolution de la communication ont rendu les fautes plus visibles. On utilise moins le téléphone, on écrit plus de courriels, donc les situations où les fautes d'orthographe deviennent visibles sont de plus en plus nombreuses.

Cela peut aussi avoir un impact sur l'image de l'entreprise de manière générale. Les conséquences économiques sont tout à fait possibles.

Un courriel contenant de nombreuses fautes d'orthographe peut être considéré par un client comme un manque de professionnalisme, voire comme une arnaque. La maîtrise de la langue française est de plus en plus considérée comme une marque de la fiabilité d'une entreprise.

Mais quelles seraient les solutions à apporter ? Se relire, bien sûr, se faire relire, encore mieux.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à proposer des formations de remise à niveau pour leurs collaborateurs, formations qui sont elles-mêmes de plus en plus prisées par les salariés. Toujours selon ce sondage, 80 % y sont favorables. **Mathieu Guillemot**

De la culture à l'entreprise : la francophonie comme perspective

NDLR : Le député Frédéric Descrozaille répond à Hervé Nyam (article repris de la revue du Carrefour des acteurs sociaux. ALF était représentée par son président et ses vice-présidents lors de la réunion du 5 avril 2018 présidée par M. Descrozaille, organisée avec le concours de notre ami Joël Broquet). A. S.

Elle semble être réservée aux acteurs culturels et politiques. D'ailleurs, les pères fondateurs (Hamani Diori, Senghor, Norodom Sihanouk, Bourguiba...) étaient d'abord des politiques. En France, les grands apôtres ou défenseurs de la francophonie (Philippe de Saint Robert, Philippe Rossillon, Xavier Deniau...) sont d'abord des politiques. Quel jugement portez-vous sur leur œuvre, sur leurs idées ?

La langue française a toujours fait l'objet, depuis sa création même en tant que langue écrite en 842, d'un volontarisme politique. La France, en tant que pays, a été forgée notamment par recours à la langue de façon délibérée dans deux dimensions : juridique et littéraire. Je m'inscris pleinement dans cette tradition. Mais en 2017, sous l'impulsion des nombreux acteurs que j'ai réunis le 5 avril dernier, ce volontarisme politique est orienté sur le domaine de l'économie : l'entrepreneuriat et les échanges. Il s'agit simplement de compléter l'approche trop strictement culturelle, diplomatique du rayonnement de la langue française. Ou, plus exactement, de changer de regard sur ce qu'est le rayonnement culturel de la langue française, pour adopter la question de l'usage courant, pratique, utile et non pas seulement raffiné, « haut de gamme » ou savant du français. Il s'agit de décomplexer l'apprentissage du – et l'accès au – français, pour qu'ils ne soient plus intimidants et pour les développer en accompagnement de l'essor économique de l'espace francophone. Au fil du temps, la relation Francophonie/monde de l'entreprise est de plus en plus invoquée, au moins du point de vue conceptuel ou de la rhétorique.

Dans un contexte mondial dominé par les enjeux économiques, je reprendrai la question que vous posez en introduction au colloque que vous venez d'organiser le 5 avril à Paris : « En quoi la langue française est-elle un atout pour consolider/renforcer/stimuler une culture d'entreprise dans un contexte international et multiculturel ? »

La langue française est associée, pour des raisons historiques, culturelles et finalement pratiques, à la question du traitement des relations sociales de travail. Elle est en elle-même un vecteur de dialogue et de communication interne aux entreprises. De plus, sans être linguiste, je me risquerais à prétendre que la langue française se singularise par sa façon de traiter l'enjeu de la précision du langage : par sa nomenclature, son vocabulaire et ses constructions syntaxiques. C'est-à-dire que, par rapport à d'autres langues, le français permet l'apport de nuances et de précisions dès l'apprentissage, plus rapidement que par la maîtrise de l'usage. Je relie cette caractéristique à une propriété de la culture française, celle du rapport entre la multitude et l'unité ou, dit autrement, entre la diversité et l'appartenance commune. La France est un pays qui a été bâti par la consolidation progressive d'un pouvoir central fort, qui a fédéré des identités locales restées extrêmement vivaces et souvent rivales. La langue a été sciemment utilisée pour y parvenir, comme vecteur d'unité et symbole d'appartenance. Mais elle a été marquée – ce qu'illustre la place de l'exception dans l'élaboration de la règle – par le maintien d'une très

grande diversité, d'un très grand nombre de disparités et de spécificités. S'agissant de bâtir une culture d'entreprise dans un contexte multiculturel et/ou international, c'est une caractéristique intéressante.

Après le colloque du 5 avril qui a été un succès, qui a ouvert un horizon de questionnements et qui a suscité beaucoup d'espoir chez les participants, quelle est la prochaine étape ? Et quand ? J'ai annoncé un suivi au moins annuel de ce qui allait être proposé. La prochaine étape est celle d'une réunion du comité de pilotage de « La francophonie, un espace pour l'entreprise » pour lui donner suite et, notamment, pour désigner des chefs de projet et des équipes projets autour des trois pistes retenues comme prioritaires : la création d'une plateforme numérique de services et d'informations, un carrefour virtuel de la francophonie ; la création et le renforcement de rencontres d'affaires francophones et l'« évangélisation » de chefs d'entreprise sur les mérites du bilinguisme. J'organiserai dans un an, peut-être sous une autre forme mais de façon à marquer une étape, un événement qui exigera de nous et de moi-même d'avoir donné suite à l'événement du 5 avril dernier. C'est le premier d'une série, et cette série aboutira à des résultats concrets et pratiques.

Jean Michel Tallet, club Efficience Fakhr Eddine Es-Saaidi, ministre-conseiller à l'ambassade du royaume du Maroc en France, responsable des relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie et l'OCDE, Frédéric Descrozailles.

Dossier

La Francophonie internationale : Le château de Villers-Cotterêts, futur Institut de la langue française (appelé « cité » dans l'article d'origine)

Le Parisien, Isabelle Boidanghein, 12 février 2019



L'État va consacrer 110 millions d'euros à la restauration du château, pour en faire une Cité de la langue française. LP/Isabelle Boidanghein

Le projet d'Institut international de la Francophonie et de la diversité linguistique et culturelle à Villers-Cotterêts :

En réponse à l'appel à projets lancé à l'automne 2018 par le ministère de la Culture et de la Langue française, voici les propositions de contenu culturel 2019 de l'Institut de la Francophonie, formulées par le Carrefour des acteurs sociaux (CAS), ALF et plusieurs associations :

I) Rappel du projet général, de base, présenté dès 2001 par **Avenir de la langue française (ALF)**, association agréée depuis 1995 par les ministères de la Culture et de la Justice : www.avenir-langue-francaise.fr. C'est ce projet de base, soumis en 2017 au **président de la République**, qui a été repris par lui le **20 mars 2018** dans son discours de politique du français et de la Francophonie présenté sous la Coupole aux académiciens et à la presse, tant dans son orientation générale d'**Institut de la Francophonie et de la diversité culturelle** que dans ses titres de chapitre, **tous structurels :**

Lien avec la Maison de la Francophonie de Paris (OIF), 19, avenue Bosquet ; Institut de documentation multi-thèmes, de recherche, de rencontres et colloques, de formation, de coopération internationale, tant sur la langue française que sur les langues et cultures de la Francophonie, et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde.

II) Projets d'applications proposés par diverses associations réunies le 4 février 2019 au Conseil international de la langue française (CILF), 11, rue de Navarin, 75009 Paris :

II-1) Avenir de la Langue française (ALF) : présente, au-delà des chapitres structurants ci-dessus, les grands thèmes de réflexion et recherche, de concertation et d'action suivants :

1-1) La Francophonie économique : pour une préférence francophone :

À obtenir collectivement par les pays membres de l'*OIF* en dérogation aux règles de l'*Organisation mondiale du commerce (OMC)*, au moins en ce qui concerne **les biens et les services culturels**, dans la ligne des résolutions *ATTAC* du *Forum social mondial*, notamment en février 2002, lors de sa deuxième réunion mondiale à Porto Alegre, au Brésil. À obtenir en liaison avec les autres ensembles géolinguistiques et géoculturels, tels la Communauté hispanophone et la *Communauté des peuples de langue portugaise (CPLP)*, et l'*ISESCO* de la *Conférence islamique mondiale*. Cette démarche a déjà été souhaitée, conçue et seulement esquissée par l'*OIF* depuis le mandat du premier secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, nommé lors du Sommet de 1997 à Hanoï. L'Institut pourrait élaborer et présenter au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage les voies et moyens d'amener l'*OMC* à la souplesse nécessaire en la matière.

1-2) Les langues officielles des institutions de l'Union européenne : pour un retour au plein respect de leur statut d'avant le Brexit et de la législation même de Bruxelles, après l'annonce du départ du Royaume-Uni : Brexit.

Ce projet concerne la langue commune à toute la Francophonie, donc TOUS ses pays membres. L'occasion du Brexit est exceptionnelle de rattraper une partie du terrain perdu par le français et d'autres langues à Bruxelles (UE). À saisir par l'OIF et les gouvernements concernés. La conférence ministérielle de l'OIF avait abordé prudemment ce sujet deux jours avant le Sommet

d'Erevan des 11 et 12 octobre 2018 seulement entre les États membres à la fois de l'UE et de l'OIF. Le sommet ne l'a pas fait sien. Les chefs d'État et de gouvernement concernés ont besoin de critères adaptés pour déterminer la position du Conseil de l'Union européenne.

1-3) **Une citoyenneté francophone adaptée** : notamment : « passeport » ou « visa biométrique francophone ».

Ce projet a déjà été évoqué sous diverses formes depuis des décennies par diverses associations et dans plusieurs grands rapports de ces dernières années sur la Francophonie mondiale (Amirshahi, Attali, Legendre, Duvernois, etc.). Il exige une réflexion approfondie et l'élaboration d'un consensus entre les pays francophones membres de l'OIF. En tenant compte, avec les adaptations nécessaires, de ce que d'autres ensembles géolinguistiques et géoculturels (dont le Commonwealth) ont pu réaliser en la matière. En fonction de la compatibilité possible entre deux impératifs apparemment contradictoires : de renforcement du sentiment d'appartenance communautaire d'une part, et de maîtrise des migrations d'autre part.

1-4) **Pour une visibilité de la Francophonie et des autres ensembles géoculturels et géolinguistiques dans les pays qui en sont membres.**

Par exemple : le drapeau de l'OIF pourrait être arboré sur les grands établissements publics nationaux, à côté du drapeau national du pays concerné, et éventuellement d'autres drapeaux d'appartenance du pays à des ensembles régionaux. Ainsi en France : à côté du tricolore et du drapeau européen. La communauté francophone étant entrée dans la Constitution française en 2008 (titre XIV, art. 87), grâce à des parlementaires de divers bords, à l'instar de l'Union européenne lors du « referendum Maëstricht » de 1992.

1-5) La conscience par les citoyens de l'utilité pratique de leur appartenance à un ensemble géoculturel et géolinguistique pourrait être renforcée par **l'organisation de grandes expositions itinérantes**, dans les pays membres de l'ensemble considéré. Ainsi, en Francophonie, l'OIF et la France pourraient-elles lancer ensemble, en utilisant les nombreux grands panneaux photographiques qui existent déjà dans les réserves de leurs institutions publiques et de l'Alliance française, une grande exposition itinérante, d'abord à Paris (sur les grilles du Luxembourg), puis dans le reste de la France et dans les pays membres de l'OIF, voire d'autres, sur les thèmes de la coopération entre eux : culturelle, d'une part, économique et de développement d'autre part.

1-6) Le projet d'Yves Montenay, conçu à la fois pour l'ICEG et ALF, et celui de Philippe Kaminski pourraient trouver ici une place, ou au moins une référence-renvoi.

II-2) Projets des autres associations :

2-1) De www.datafranca.org, association présidée et animée par Gérard Pelletier, un grand spécialiste québécois des sciences de l'information, et du traitement des données :

DataFranca.org a pour mission de développer un lexique français des termes et des concepts associés aux sciences des données, à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage profond.

À partir de ce lexique enrichi par des contenus diversifiés (textes, images fixes ou en mouvement, films, animations, présentations de conférenciers...), nous proposons de concevoir et réaliser une salle multimédia pour offrir une vulgarisation scientifique en ligne destinée à des clientèles grand public (milieux scolaires, familles...) de la Francophonie.

Ce dispositif vise à combler le fossé numérique présent entre les pays développés et les pays en voie de développement. Dans la quatrième révolution industrielle qui s'amorce, tous les pays font face à un paradigme économique complètement nouveau ; il faut impérativement s'y préparer.

Ce centre viserait donc à rejoindre les populations des pays membres de l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)* et pourrait être appuyé par le Réseau des ministres chargés de l'économie numérique de l'*OIF* mis sur pied à Erevan, et dont Aurélie I. Adam Soulé Zoumarou, ministre de l'Économie numérique et de la Communication du Bénin assure la présidence. Le Benin vient de signer la convention avec Datafrance. Le secrétariat permanent est établi à Cotonou.

II 2-2) : Recenser et soutenir la production scientifique en français dans les sciences dites dures

Au cours des dernières années, le nombre d'articles de recherche publiés en français en mathématiques, physique, chimie, géologie, paléontologie et biologie a considérablement diminué. Pourtant, les progrès de la traduction automatique font qu'actuellement il est possible de publier un article en français sous forme HTML et d'obtenir avec le navigateur « Chrome » une traduction automatique de bonne qualité dans plusieurs langues ; la qualité de la traduction en anglais est particulièrement remarquable. Les chercheurs ne devraient donc plus craindre un manque de diffusion s'ils écrivent en français.

L'objectif du projet est d'une part de recenser les articles, livres et vidéos de niveau universitaire en français dans les disciplines déjà mentionnées pour les rendre plus accessibles au monde francophone, d'autre part de soutenir financièrement ou sous la forme de dons de livres les auteurs qui publient leurs articles en français.

On veillera en particulier à soutenir les publications en français dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences, dont les sept sections couvrent un large spectre scientifique, où la traduction automatique est possible, et qui sont en accès libre pour tous pourvu que l'auteur correspondant de l'article travaille en France.

Nicolas Bacaër (membre de l'Association FRancophonie AVenir, <https://www.francophonie-avenir.com>)

II 2-3) Proposition relative au plurilinguisme en Afrique

Dans les États « francophones » d'Afrique, le français est en concurrence et complémentarité avec des langues de statuts divers. La scolarisation est dans de nombreux États en français. Son usage est surtout fréquent dans l'Administration et les entreprises d'une certaine taille. Il est aussi de plus en plus souvent langue familiale ou langue de la rue dans un nombre croissant de villes.

Il y a une forte pression pour un enseignement partiellement ou totalement dans d'autres langues que le français. Des raisons pédagogiques se combinent à des raisons nationalistes, religieuses (arabe) ou « anticoloniales ».

Il est proposé pour Villers-Cotterêts de prévoir un centre de formation pour adultes et de colloques sur ces questions ayant pour objectif de distinguer ce qui est pédagogique de ce qui est plus passionnel et pourrait mener ces pays dans des impasses, à l'image de la catastrophe qu'a été l'arabisation de la scolarité publique au Maghreb, catastrophe dont même ses promoteurs sont aujourd'hui conscients.

Yves Mansuy, membre d'ALF, retraité de la fonction publique

II 2-4) - Gouvernement et fonction publique

- Création d'un ministère de la Langue française : le titulaire de ce portefeuille ministériel pouvant occuper simultanément les fonctions de porte-parole du gouvernement et de ministre chargé des Relations avec le parlement. La création de ce ministère répondrait à la nécessité de raffermir la place de la langue française au sein des institutions de la République en veillant entre autre :

- à l'application stricte de la circulaire publiée sous le gouvernement Ayrault faisant obligation aux agents des services publics et notamment de la haute fonction publique de respecter l'usage d'une terminologie française excluant tout recours aux anglicismes ;

- obligation faite aux membres du gouvernement de s'exprimer exclusivement en français lors de conférences et points de presse, d'interventions télévisées ou de communication sur les réseaux sociaux et lors de participations à des colloques et conférences ayant lieu en France ainsi que lors de déplacements en entreprise ou dans des établissements d'enseignement supérieur en France.

- liée à la création d'un ministère de la Langue française, mise en place à l'Assemblée nationale et au Sénat de commissions permanentes à la langue française.

II 2-5) - Enseignement supérieur

- Veiller à l'application stricte de la loi Fioraso de 2013, qui prévoit pour les universités que toute formation diplômante délivrée en anglais doit obligatoirement comprendre des modules d'enseignement en français.

- Refus d'habilitation par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des diplômes nationaux ou d'université en anglais qui ne respecteraient pas la loi Fioraso.

- Publication annuelle d'un livre noir des établissements d'enseignement supérieur publics qui dérogent à cette loi.

- Baisse de la dotation budgétaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche allouée à ces universités contrevenant à cette loi.

- Aide à la publication scientifique en français.

II 2-6)- Audiovisuel – Publicité

Afin de lutter contre l'emprise grandissante de l'emploi extensif du *Global business english* sur les ondes de radio et les chaînes de télévision et dans la communication publicitaire des entreprises et grandes enseignes, il convient de repenser la place de la langue française sur les chaînes de télévision et radio du service public et de revoir les missions dévolues au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et à l'Agence de régulation de la publicité.

- Associer les associations de soutien à la langue française, réunies en collectif, au processus de nomination des directeurs de chaînes de télévision et de radio du service public.

- Prévoir pour les personnes occupant ces fonctions une lettre de mission fixant un certain nombre d'objectifs en matière de soutien à la langue française concernant la dénomination des émissions, la programmation musicale devant privilégier la variété française et/ou d'expression francophone.

- Revoir le cahier des charges de ces deux instances pour un contrôle renforcé de l'application de la loi Toubon dans le domaine de l'audiovisuel et de la publicité.

- Établissement d'un bilan annuel d'intervention de ces deux autorités indépendantes en faveur du respect de l'emploi de la langue française dans le domaine de l'audiovisuel et de la communication publicitaire.

II 2-7) – Europe :

Devant le recul constant de l'usage du français au sein des institutions européennes, il convient de réaffirmer la place des grandes langues européennes (*autres que l'anglais qui n'aura plus le statut de langue officielle au sein de l'UE*) en veillant notamment à renforcer l'usage du français et de l'allemand comme langues de travail de l'Union européenne, particulièrement au sein des Directions générales de la Commission européenne (CE) et de ses agences exécutives. Différentes mesures devraient être prises en ce sens :

- obtenir qu'au moins 1/3 des directives prises par la CE soient initialement rédigées en français puis retraduites ;
- veiller à ce que les notes de cadrage adressées par la Commission européenne à la Direction du Trésor à Bercy soient rédigées en français ;
- s'assurer que la langue française soit au minimum traitée à parité avec la langue anglaise dans les négociations commerciales multilatérales menées par l'UE post-Brexit ;
- dans le cadre du programme européen d'aide à la coopération universitaire et de recherche Erasmus Mundus, s'assurer que les cursus intégrés de niveau Master ou doctoral bénéficiant du label Erasmus Mundus ne se fassent pas exclusivement en anglais ;
- dans le cadre du Partenariat UE/Pays africains, veiller à ce que les États africains francophones puissent répondre en langue française aux appels à proposition de financement de l'UE.

II 2-8) - Autres propositions en annexe :Collectivités locales, territoriales et régionales :

- pour les collectivités locales : privilégier l'usage d'une terminologie française sans l'emploi d'anglicismes dans l'affichage public, dans les bulletins municipaux et l'organisation d'évènements sportifs ou culturels organisés ou subventionnés par ces collectivités ;
- pour l'ensemble des collectivités locales et territoriales ainsi que les conseils régionaux, s'engager à promouvoir leur offre touristique à destination d'une clientèle nationale exclusivement en français en évitant tout slogan formulé en français, voire même intégralement en anglais ;
- tenir compte pour l'octroi de subventions à des associations sportives, culturelles, de loisirs et d'aide à l'enfance, du fait que les associations concernées se sont donné comme raison sociale un nom en français ;
- pour les festivals de variété musicale soutenus par les collectivités locales et ciblés sur la chanson française (Printemps de Bourges, Francofolies), conditionner les aides accordées à ces festivals au respect d'une programmation privilégiant les artistes chantant en français.

Entreprises :

- intervention et sensibilisation des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers sur l'accompagnement en français des jeunes entreprises nouvelles créées ;
- création d'un label qualité « langue française » avec des avantages fiscaux à la clé pour les jeunes entreprises qui s'engagent à communiquer exclusivement en français sur le territoire national ;
- création dans chaque métropole urbaine d'un "incubateur de jeunes entreprises" engageant à privilégier en interne, dans les relations de travail, la langue française et dans leur support en ligne.

Société civile :

- prévoir dans le cadre du nouveau Service national universel la possibilité pour les volontaires d'effectuer la seconde partie de leur service national auprès d'associations de défense de la langue française.

II 2-9) - Biennale de la langue française

Celle-ci constitue d'évidence un repère culturel sérieux, largement reconnu et, de surcroît, un rempart solide contre l'uniformisation mondialiste. Association internationale créée en 1964 par le linguiste Alain Guillemmou¹, elle n'a eu de cesse, conformément à son objet, d'assumer avec constance la sauvegarde du meilleur français possible, écrit et parlé par le plus grand nombre possible de francophones. Successivement présidée par Maurice Genevoix, Léopold Sédar Senghor et Jacqueline de Romilly, cette vénérable institution est à l'origine de la création de la *Fédération internationale des professeurs de français* (FIPF) et du *Conseil international de la langue française* (CILF). Tous ses congrès organisés à l'échelon international ont traité de sujets fondamentaux et fédérateurs pour la préservation et le rayonnement de notre langue dans le monde. Comme le rappelle avec justesse l'un de ses présidents, le grammairien Roland Eluërd : « *Nous n'avons vocation ni à momifier, ni à déplorer, ni à censurer ni à nous taire. [...] Ce combat n'est pas le combat du français contre l'anglais. C'est le combat de la diversité des langues contre l'uniformité du tout anglais.* » Aujourd'hui présidée par Cheryl Toman, une universitaire américaine qui enseigne à la Sorbonne, la *Biennale de la langue française* bénéficie d'un statut privilégié au sein de la Francophonie. Elle est en effet dotée d'une accréditation officielle lui octroyant le droit d'être consultée sur les réflexions stratégiques, programmes et actions de l'OIF, l'*Organisation internationale de la Francophonie*. Elle aurait très naturellement sa place comme entité de référence au sein du futur Centre international de la Francophonie de Villers-Cotterêts, avec une représentation permanente.

1 - Alain Guillemmou (1913-1998), linguiste, agrégé de l'université, professeur de roumain à l'INALCO, traducteur de Mircea Eliade, fondateur de la *Biennale de la langue française*.

PEUT-ÊTRE ENFIN DU NOUVEAU POUR LES FRANCOPHONES BRIMÉS DANS LA FLANDRE BELGE ?

Nos amis de l'APFF, qui soutiennent de leur côté nos combats en France, m'envoient ce communiqué, qui peut nourrir l'espoir de voir plus de 300 000 francophones de Flandre défendus par la Belgique, avec un consentement quelque peu forcé des partis très nationalistes au pouvoir en Flandre.

Communiqué de presse

Les francophones de Flandre rencontrent le président du Groupe d'experts « minorités nationales ».

De Haan, le 15 janvier 2019 - « Dix-sept ans après avoir signé la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la Belgique ne l'a toujours pas ratifiée, les nationalistes flamands ne voulant pas entendre parler de minorité francophone sur leur territoire », peut-on lire dans le dernier numéro de *Nouvelles de Flandre*.

À Edgar Fonck, directeur de l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF), de poursuivre : « Face à cette situation, les travaux du groupe d'experts chargés de définir le concept de "minorité nationale" et d'évaluer les conséquences d'une ratification pour la Belgique sont une des clés de la solution. Jusqu'à présent, les Francophones de Flandre n'avaient pas eu le moindre contact avec les experts. Mais la détermination de l'APFF s'est montrée payante.

En effet, dès qu'il a été désigné par le ministre des Affaires étrangères, le nouveau président du groupe d'experts "minorités nationales" Bernard Hauwen a invité l'APFF à lui faire part de son point de vue par écrit, afin de le transmettre aux experts. Tant dans sa contribution écrite que lors de sa rencontre avec monsieur Hauwen, le 13 décembre dernier, l'APFF a souligné les points suivants :

1. Position du Conseil de l'Europe

Dans sa résolution 1301, adoptée en 2002, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a mentionné la Belgique parmi les pays qui « ont des minorités significatives qui doivent être protégées et dont les droits ne sont pas officiellement reconnus ».

L'Assemblée recommande que la Belgique ratifie la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, sans plus tarder, « en veillant à ce que toutes les minorités identifiées par l'Assemblée soient dûment reconnues comme telles ». Parmi ces minorités : « les francophones vivant dans la région de langue néerlandaise ».

2. Position de l'ONU

La position de l'ONU concernant l'identification des minorités est très claire : La reconnaissance du statut de minorité ne relève pas de la seule décision de l'État. Conformément à l'interprétation authentique faite par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, l'existence de minorités doit être établie selon des critères objectifs. Tout doit être fait pour garantir le respect du principe d'auto-identification. Et d'expliquer : « Les États doivent recueillir des données ventilées (...), et la société civile et les groupes minoritaires doivent être associés à l'ensemble du processus. »

3. Nombre de francophones en Flandre

En 2009, l'APFF a demandé à l'institut de sondage Dedicated Research de réaliser une étude sur la situation du français en Flandre. Cette étude a estimé à 367 000 le nombre de francophones en Flandre.

4. Reconnaissance par le Mouvement flamand

L'Encyclopédie du Mouvement flamand, qui bénéficie du soutien officiel du ministère de la Communauté flamande, reconnaît la présence historique des francophones en Flandre : « Qu'il y ait en Flandre, depuis de nombreux siècles, une petite minorité francophone, est un fait établi ».

L'encyclopédie fournit aussi sa propre estimation du nombre de francophones en Flandre : « Dans la Région flamande, il y aurait au total (en ce compris l'arrondissement Hal-Vilvorde) environ 300 000 francophones, soit 5 % de la population. » Ces chiffres confirment l'estimation de Dedicated Research.

L'encyclopédie analyse également les difficultés rencontrées par les francophones de Flandre : « Lorsque la Flandre est devenue la région la plus riche de Belgique (...), des facteurs très importants commencèrent à jouer contre les francophones : (...) pas de protection juridique à part celle de leurs droits individuels, pas d'instances propres, pas de subventions de leurs manifestations culturelles ». Voilà bien le nœud du problème : l'absence de protection juridique de la minorité francophone en Flandre.

> Lors de sa discussion avec le président du groupe d'experts, l'APFF a rappelé la nécessité d'ouvrir un large débat sur la question des minorités nationales et de la lutte contre les discriminations linguistiques.

> Bien qu'il ait répondu que ce type de débat allait au-delà de la mission assignée aux experts qui est de nature juridique, monsieur Hauwen s'est dit prêt à rencontrer d'autres représentants des minorités qui lui en feraient la demande.

> Reste à espérer que le processus de ratification de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales soit relancé une bonne fois pour toutes ! »

Pour plus d'information, nous vous renvoyons à notre site internet (<http://www.francophonie.be/ndf>).

À propos de l'APFF

L'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF) ne poursuit aucun but politique. Elle veut simplement que le français, l'une des langues officielles de la Belgique, ait droit de cité en Flandre au même titre que toute autre langue.

Cette promotion de la francophonie, l'APFF la réalise notamment en publiant sur son site internet le magazine *Nouvelles de Flandre* (<http://www.francophonie.be/ndf>). On peut y trouver, outre l'agenda des activités en français, les adresses des ressources francophones en Flandre, des articles et des informations sur la francophonie en général. Un bulletin, version papier du magazine, est également édité tous les trois mois.

Toute personne intéressée par l'APFF peut en devenir membre. La cotisation annuelle s'élève à 15 € pour la Belgique et 30 € pour l'étranger, à verser au compte 210-0433429-85 (IBAN : BE89 2100 4334 2985 - BIC: GEBABEBB) de l'APFF. Les membres et les donateurs reçoivent le magazine *Nouvelles de Flandre* tous les trois mois.

Association pour la promotion de la francophonie en Flandre (APFF asbl)

Secrétariat : Spreeuwenlaan 12, B-8420 De Haan, Belgique. Téléphone : +32(0)59.23.77.01

Portable : +32(0)479.35.50.54. Courriel : apff@francophonie.be

Site: <http://www.francophonie.be/ndf>

L'émergence problématique de la francophonie littéraire



Ferroudja Allouache, *Archéologie du texte littéraire dit « francophone », 1921-1970*, Paris : Classiques Garnier, coll. « Bibliothèques francophones », 2018, EAN 9782406072546.

1. Pour celui qui s'intéresse à la fabrication du texte littéraire, l'ouvrage de Ferroudja Allouache est un vrai bonheur. La fabrication du texte littéraire n'est pas à confondre avec sa rédaction ni sa conception matérielle, mais sa légitimation et sa réception. En s'appuyant sur les théories du système littéraire élaborées par Bourdieu¹, l'auteure s'intéresse à la manière dont les premières œuvres dites francophones sont préfacées et critiquées. L'analyse de ces paratextes est déterminante dans la construction d'une littérature francophone. F. Allouache commence par évaluer l'ambiguïté de l'expression « littérature francophone ». Il est ainsi possible de se référer à la primauté de la langue en réunissant sous ce syntagme toutes les littératures d'expression française, ce qui a l'inconvénient de donner une place centrale à la langue dans la conception

d'une identité nationale. Ou alors la littérature francophone est prise dans le contexte géopolitique des indépendances dans les années 1960, le terme de « francophonie » étant *de facto* lié à la tentative de construire une coopération politique autour de la langue et de la culture françaises. « La francophonie n'est pas totalement parvenue à une autonomie littéraire, c'est-à-dire à se constituer en champ, même si elle a absorbé les multiples dénominations qui ont eu lieu avant son avènement et qu'elle tend, depuis la fin des années 1990, vers une francophonie littéraire, voire vers une "théorie postcoloniale" » (p. 29). D'emblée, l'auteure déconstruit cette notion qui est à la fois institutionnelle et littéraire et qui se niche au cœur des systèmes littéraires au service d'un discours dominant. La question qui se pose est de savoir si la francophonie peut devenir une catégorie dépassionnée et relativement objective pour l'évaluation des systèmes littéraires. C'est pour cette raison que l'auteure entreprend une « archéologie² » au sens foucauldien pour comprendre la genèse d'un discours qui se greffe sur cette notion et qui pose une délimitation entre les auteurs dignes d'être reconnus dans ce système et les autres. Il importe pour cela de choisir une méthodologie portant sur les paratextes invitant à découvrir de nouvelles œuvres. Dans ce cas, il ne s'agit pas de paratextes auctoriaux, mais bien de commentaires et d'introductions rédigés par des écrivains reconnus dans l'espace public français³, c'est-à-dire des écrivains du centre.

2. L'intérêt de travailler sur les préfaces et les anthologies est de révéler les perceptions d'œuvres d'écrivains appartenant aux peuples colonisés. Selon le positionnement des préfaciers et des critiques, le texte francophone est plus ou moins accepté et parfois adapté au système de normes de l'époque. L'ouvrage de F. Allouache est précieux en ce qu'il articule la tension entre l'adoubement colonial de certaines œuvres déjà postcoloniales qui tranchent par leur style et les œuvres qui confortent une forme d'exotisme colonial niant l'Autre sous sa dimension socio-historique. En d'autres termes, la francophonie est souvent perçue comme une manière de reconnaître les périphéries (littératures des peuples anciennement colonisés) à partir des critères du centre. F. Allouache s'intéresse plus particulièrement à la période 1921-1970, soit celle qui précède l'officialisation de la Francophonie officielle avec le traité de Niamey du 20 mars 1970 créant l'Agence pour la coopération culturelle et technique, l'ACCT (p. 368).

L'invisibilité littéraire ou le moment 1921-1946

3. La période 1921-1946 est avant tout marquée par une absence remarquable des écrivains francophones dans les revues littéraires françaises. Le terme « francophone » est rarement utilisé et les écrivains des périphéries coloniales ont très peu de chances d'attirer l'attention des éditeurs français (p. 44). Dans le même temps, la négritude pose dans les années 1930 les jalons d'une résistance à l'emprise coloniale et à la dévalorisation des peuples colonisés :

La faible présence des écrits des intellectuels sous domination, leur difficile circulation dans l'espace littéraire s'expliquent par le contexte politique et idéologique dont la mainmise sur le champ littéraire est permanente (p. 55).

4. L'auteure indique que la littérature est également un moyen de renforcer la domination intellectuelle de la nation colonisatrice. En effet, le contexte historico-culturel est prédominant dans cette tutelle imaginaire de la littérature française. Une des caractéristiques de cette domination est l'appropriation de certains auteurs étrangers qui ont écrit en français et qui ainsi ont été intégrés au répertoire littéraire hexagonal. En l'occurrence, l'assimilation des auteurs non hexagonaux équivaut à leur naturalisation. « Pour peu que le lecteur n'y prêtât attention, Béguin, Abichared, Ionesco, Beckett, Cioran, et tant d'autres sont totalement naturalisés, donc passent inaperçus » (p. 56). L'invisibilité des auteurs colonisés tient dans le fait que les revues littéraires françaises fassent la part belle aux auteurs européens francophones, renforçant le caractère blanc

de la littérature francophone émergente. Les rares auteurs préfaciers qui s'intéressent aux auteurs colonisés le font dans une certaine condescendance avec cette idée de comprendre l'esprit dit africain (p. 64). L'auteur sénégalais Ousmane Socé retient l'attention de certains critiques français également parce qu'il met en scène des personnages admirant d'une certaine manière la « scénographie coloniale » (p. 68). L'auteur dahoméen Paul Hazoumé est loué dans la même perspective comme si finalement ces auteurs justifiaient le travail de colonisation qui se traduisait par une fécondité littéraire et intellectuelle (p. 70). Les préfaciers Bloch, Delavignette et Hardy révèlent d'une certaine manière une littérature colonisée qui s'intègre et justifie le colonialisme. « Si les préfaciers sont dans une paternité sans fraternité, c'est qu'en tant que pair et père ils hiérarchisent des rapports de pouvoir et de classe, rapports qui empêchent que s'inverse l'ordre établi pour que la paternité devienne fraternité » (p. 73). Les auteurs Bakary Diallo, Ousmane Socé et Paul Hazoumé ne sont reconnus que comme membres de cette communauté intégrée, leur situation historique et culturelle est gommée. « Les "recevants" sont perçus comme ne possédant rien. C'est le cas des premiers romanciers africains » (p. 73).

5. C'est grâce à la révolution de la négritude et à la libération surréaliste que des écrivains préfaciers remettent en cause les catégories coloniales qui sont à la source de cette invisibilisation des romanciers africains. Le poète Desnos s'inscrit dans cette lignée et rejoint la dénonciation opérée par le poète guyanais Damas. Breton est en Martinique en 1941 et découvre le refus de la colonisation française avec le cri de la négritude porté par Aimé Césaire. S'ensuit un jeu avec la censure où des écrivains comme Zobel et Damas ont pu porter un regard historique et culturel précis sur le colonialisme, y compris dans ses composantes littéraires :

Damas et Zobel sont déjà pré-post-coloniaux. Ils rompent définitivement avec les discours préfaciels des ethnologues qui fabriquent une destinée a-généalogique, hors du temps colonial pour ceux qui se sont accaparé le langage du dominant. C'est de l'intérieur du système qu'ils subvertissent la fiction nationale (p. 84).

6. Dans la démarche généalogique, F. Allouache remonte au geste inaugural de cette littérature transgressive avec *Batouala* de Maran qui est publié en 1921. Pour les journalistes français des années 1920, Maran constituait une anomalie puisque, dans le contexte colonial, Maran en tant qu'écrivain « nègre » (p. 89) s'était hissé à la hauteur des plus grands écrivains français en montrant qu'il possédait parfaitement les références culturelles dominantes. Sa critique du colonialisme est refusée par l'immense majorité des journalistes sauf quelques cas exceptionnels comme Henri de Régner du *Figaro* qui saluait les talents proprement littéraires de l'écrivain (p. 94). D'autres critiques s'empressaient de classer René Maran parmi les écrivains primitifs (p. 100), il était même pour certains l'illustration d'un écrivain nègre en proie à l'usage de l'émotion.

On prête quelques qualités à ce Nègre particulier, comme le « talent d'écrire » cependant obtenu grâce à ses professeurs bordelais, mais le raisonnement appartient au seul Blanc, européen, dominateur, bienfaiteur (p. 103).

7. Maran disposait d'une esthétique d'avant-garde qui déroutait les critiques de son temps, l'archéologie du discours permet *in fine* de reconnaître et d'évaluer ce style à sa juste mesure (p. 112).

L'espace littéraire colonial

8. L'espace littéraire colonial se caractérise par la reconnaissance exclusive des écrivains indigènes ayant fait allégeance à la nation-mère. C'est le cas des algérienistes au tournant des années 1920-1930, qui glorifient l'expérience de l'assimilation à l'espace littéraire français (p. 115). L'Algérie française constitue dans ce cadre une régénération de la littérature française, comme si le centre se revigorait dans ses périphéries (p. 120). L'écrivain Gabriel Audisio, dans ce contexte, a présenté des auteurs méditerranéens qui pouvaient s'intégrer à la

sphère littéraire française. Il ne s'agit pas de mépriser ni de refouler les origines et le contexte historique et culturel des écrivains, mais de contribuer à les faire reconnaître (p. 127). *L'Algérie littéraire* révèle ce climat littéraire français revivifié, le centre refuse à la périphérie la capacité d'avoir une production propre en dehors d'un cadre littéraire français comme le pense l'écrivain Kateb (p. 131).

9. F. Allouache s'intéresse plus particulièrement à la posture paradoxale du poète Jean Amrouche (p. 133) qui est presque malgré lui une figure de la transition. Ce dernier a tenté de s'assimiler en accédant à une reconnaissance *via* d'autres écrivains français, mais il a toujours été exclu de la scène nationale comme s'il était illégitime en quelque sorte. Bien qu'il eût développé un réseau d'éditeurs, d'écrivains et de critiques et qu'il disposât d'amitiés solides, le refoulement de son identité colonisée n'a pas abouti à sa meilleure intégration dans le champ littéraire français. Schlumberger confiait à Gide qu'Amrouche ne pourrait jamais s'assimiler, ce qui prouve cette fermeture du système littéraire des dominants. Cette exclusion altère la posture de Jean Amrouche qui réévalue par la suite son positionnement politique en soutenant davantage l'autonomie de l'Algérie et en embrassant le courant de la négritude. « La négritude lui renvoie l'image du "bicot", figure du rejet, stigmaté marqué au fer rouge, assignant le poète à résidence » (p. 147). L'amitié avec Gide est ambiguë, elle trahit des jeux de positionnement au sein du champ littéraire entre les revues, jeux révélés par l'étude des correspondances. En dirigeant *L'Arche*, Jean Amrouche a su capter une partie des écrivains qui provenaient du centre, il a pu jouer un rôle dans le contact entre le centre et les périphéries. Alors qu'il est ramené à un écrivain algérien par le champ littéraire français, sa position entre deux littératures montre la difficulté de concevoir une littérature francophone articulant les périphéries entre elles. Au moment des premières indépendances, l'espace littéraire demeure largement colonial, d'où l'importance d'auteurs critiques qui sont les passeurs d'une littérature francophone résistant à cette invisibilisation. La revue *Présence africaine* fondée par Alioune Diop a permis avec la parole des grands écrivains comme Sartre, Camus et Gide de faire connaître des auteurs comme Fanon, Senghor et Memmi (p. 165).

L'enjeu des anthologies au sortir de la Seconde Guerre mondiale

10. Dans les années 1947-1948, la sœur de Jean Amrouche, Marguerite Taos Amrouche, est frappée du sceau de l'invisibilisation (p. 169), tout comme la romancière martiniquaise Mayotte Capécia qui a pu être connue grâce à la préface de Fanon (p. 177). Maran l'a défendue car elle reflétait ses propres difficultés à surmonter les positions du champ littéraire français (p. 178). F. Allouache évoque les trois phases successives de la production d'anthologies de littérature noire définies par Emmanuel Fraisse, l'*Anthologie nègre* de Cendrars en 1921, l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* de Senghor en 1948 et, à partir des années 1970, les anthologies des universitaires (p. 179). Damas et Senghor ont contribué à la reconnaissance d'une production africaine littéraire en dehors du cadre hexagonal. Les anthologies sont un moment particulier des discours sur la littérature, elles font connaître et classer les auteurs en les faisant appartenir à un genre. Senghor est un auteur paradoxal qui montre comment un courant nègre s'est emparé de la langue française pour développer une littérature nouvelle. Peut-être que dans la généalogie de ce discours sur la littérature africaine francophone, il aurait été utile de se référer à la distinction opérée par François Provenzano entre la francophonie et la francodoxie, à savoir une croyance en la valeur universelle de la culture française⁴. De notre point de vue, Senghor, par son éducation coloniale, est tenté par un discours idéologique sur la langue française, une reconstruction idéalisée des relations entre langues

vernaculaires et la langue française qui se trouve investie de son rôle véhiculaire⁵. Le texte de 1962 paru dans la revue *Esprit*, « Le français, langue de culture », constitue alors l'un des discours francodoxes de référence, un discours énoncé par la périphérie qui explique d'ailleurs en quoi Senghor était la figure incontournable de la construction de la francophonie institutionnelle.

11. La revue *Présence africaine* d'Alioune Diop a joué un rôle central non seulement dans la reconnaissance des périphéries, mais dans la remise en cause de la centralité coloniale. S'inscrivant dans les pas de revues antérieures comme *Légitime défense* et *Tropiques* en Martinique, *L'Étudiant noir* et *La Revue du monde noir* à Paris, *Présence africaine* a été un point d'appui pour faire découvrir des écrivains noirs (p. 197).

Le pari d'Alioune Diop est donc réussi : *Présence africaine* devient une tribune littéraire, le lieu d'une réflexion poétique (rôle de la littérature et de l'artiste noir, existence d'une littérature nationale), un organe politique et une maison d'édition qui promeut de jeunes talents inconnus à ce moment-là dans l'univers littéraire hexagonal (p. 202).

12. En outre, Senghor, Césaire et Alioune Diop ont préfacé entre 1951 et 1970 plusieurs ouvrages pour révéler une nouvelle élite noire. La reconnaissance de ces écrivains noirs a bénéficié d'une voix intellectuelle importante, celle de Sartre avec sa préface « Orphée Noir » à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de la langue française* (1948) de Senghor (p. 211). Si la négritude prolonge la théorie existentialiste, Sartre déconstruit avec brio la pensée coloniale au risque d'essentialiser l'esthétique des écrivains noirs francophones : « Sartre pense que le français a contaminé le monde de la négritude et qu'il est inepte à rendre intelligible la pensée de la négritude » (p. 226). Pour Sartre, la langue porte en elle-même les catégories d'une pensée blanche qui ne peut exprimer la douleur et la vérité de la négritude. Cette préface porte une dénonciation très forte pour permettre à cette littérature d'exister dans le centre.

13. C'est à la faveur d'un discours critique que cette littérature commence progressivement à être reconnue en France. Les années 1950 sont un tournant dans la visibilité de la littérature francophone avec la critique des guerres coloniales et en particulier la guerre d'Algérie. Mohammed Dib fait partie de ces écrivains dénonçant la manière dont l'histoire et la littérature algériennes ont été présentées (p. 238). Kateb Yacine est l'autre écrivain qui montre comment le conflit algérien a permis de s'intéresser à la littérature algérienne pour contredire le discours colonial qui s'est approprié le passé de ce pays (p. 256-257). « Entre 1958 et 1961, le nombre d'auteurs maghrébins dans les revues françaises se multiplie » (p. 280). La réception du roman *Nedjma* de Kateb Yacine dans les années 1956-1957 traduit un décalage entre les revues hexagonales qui ont des difficultés à reconsidérer l'histoire algérienne en dehors de l'influence de la France et le genre romanesque émergent en Algérie qui bouscule les canons esthétiques traditionnels (p. 281). Memmi a théorisé l'acte de résistance à la violence coloniale en dénonçant la rhétorique coloniale et en posant le problème du bilinguisme colonial (p. 266) qui contraint les écrivains à utiliser la langue du colon pour pouvoir toucher un autre public et gagner une nouvelle légitimité. Au début des années 1960, le débat intellectuel en France donne une visibilité à ces littératures au moment où le monde est traversé par des fractures géopolitiques majeures (p. 272).

14. L'engagement de Sartre au sein des *Temps modernes* et dans ses préfaces a permis également de révéler le discours de Frantz Fanon qui montre comment le colonialisme a introduit un sentiment d'autodévalorisation dans la psychologie des colonisés. Comme préfacier, Sartre va jusqu'à paraphraser et à gloser ce qu'écrit Fanon comme si la préface s'effaçait derrière la vigueur du texte (p. 290). Même si Sartre dispose d'un *éthos* critique contesté au sein du champ

intellectuel français, il impose des écrivains et des théoriciens anticolonialistes qui vont être discutés.

La fin des guerres coloniales et la fabrication d'une littérature francophone

15. Si les années 1950-1962 sont marquées par la visibilité de la littérature des colonisés et un débat intellectuel sur les questions coloniales, la fabrication de la littérature francophone se renforce dans les années 1960 avec l'utilisation de la langue du colon dans les nouvelles littératures nationales de pays libérés du joug colonial. La langue française sert de socle à la création littéraire dans ces nouveaux espaces comme c'est le cas au Liban et en Égypte (p. 312). À Beyrouth par exemple, la fondation de l'université laïque en 1944 a permis de former une génération d'écrivains francophones à l'instar de « Robert Solé, Amin Maalouf, Naïm Kattan, Robert Abirached, Salah Stétié » (p. 312). Le risque serait qu'au lendemain des indépendances la parole des écrivains fût uniquement interprétée de manière politique comme si les écrivains des pays décolonisés avaient à assumer une nouvelle responsabilité dans leurs écrits. Glissant et Dib ont refusé ce piège en continuant à innover sur le plan esthétique. Mohammed Dib, qui passe pour l'un des plus grands écrivains de la littérature algérienne, a pu bénéficier de davantage de visibilité grâce à la reconnaissance d'Aragon. Contrairement aux autres préfaciers, Aragon ne se lance pas dans une interprétation politique de l'œuvre de Mohammed Dib, il s'intéresse exclusivement à sa poésie. En outre, la critique française a salué le style de Mohammed Dib avec toujours la tentation de le ramener à une tradition littéraire française. En réalité, la domination se déplace du champ politique vers le champ littéraire. Les anthologies de Memmi et de Sainville viennent traduire le sentiment d'une histoire littéraire décolonisée.

En 1963 et 1964 sont publiées, dans la même maison d'édition, *Présence africaine*, *l'Anthologie de la littérature négro-africaine. Romanciers et conteurs* de Sainville et *l'Anthologie des écrivains maghrébins d'expression française* de Memmi (p. 340).

16. Comme toute anthologie, il y a des choix et des classements opérés, mais ces anthologies reposent sur une critique radicale du colonialisme et de l'esclavage (p. 342). Kesteloot propose pour sa part une « archéologisation des textes produits durant la période coloniale et la théorisation de l'esthétique négro-africaine » (p. 350). Viatte et Tougas s'intéressent comme universitaires à la littérature francophone en la périodisant et en la classant de manière géographique. La fin de l'ouvrage de F. Allouache est consacrée à la manière dont les universitaires se saisissent de la littérature francophone en la consolidant comme domaine de recherche grâce à des anthologies publiées sur ces écrivains (p. 379). Ces critiques s'intéressent à des écrivains qui introduisent des ruptures dans l'usage de la langue française, comme l'écrivain ivoirien Kourouma avec son ouvrage majeur, *Les Soleils des indépendances* (p. 412). L'hybridation des langues vernaculaires, comme c'est le cas avec le malinké et le français pour Kourouma, suscite quelques résistances du côté des éditeurs et des critiques. Dans le même temps, la critique hexagonale adoube Kourouma comme un écrivain français parce qu'il connaît le patrimoine littéraire français. C'est ce paradoxe qui explique l'évolution de la littérature francophone à la fin des années 1960.

17. L'ouvrage de Ferroudja Allouache apporte une contribution fondamentale à l'histoire de la réception française des littératures francophones car il montre comment les littératures périphériques ont été peu à peu rendues visibles par la critique hexagonale de manière très inégale. Si certains auteurs ont été précurseurs de la critique coloniale, les écrivains noirs francophones ont eu besoin de relais *via* des anthologies et des préfaces pour atteindre un autre public et être présentés en France. Les revues comme *Présence africaine* furent des lieux

centraux dans la circulation de ces littératures permettant un travail éditorial substantiel pour faire figurer ces écrivains sur la scène littéraire française. F. Allouache ouvre de sérieuses perspectives de recherche sur la littérature francophone actuelle en rappelant que les paradigmes postcoloniaux sont adaptés même s'ils ne doivent pas occulter le caractère dialectique des classements antérieurs des écrivains francophones naviguant entre marginalisation et consécration. En l'occurrence, ces travaux rejoignent les préoccupations d'Élise Duclos qui travaille sur les systèmes de légitimation des grands auteurs au sein de la littérature mondiale⁶. Certes, il y a encore une paternité avec fraternité dans la littérature francophone contemporaine qui est peut-être un prélude à une nouvelle forme de fraternité ou peut-être une amitié au sens où l'entend Derrida, c'est-à-dire un tissage de relations au sein de littératures qui entrent dans une résonance intertextuelle plutôt que dans des filiations et une généalogie parfois difficiles à établir.

Christophe Premat

(NDLR : Les notes du texte peuvent être consultées en écrivant à ALF.)



Une conférence au Québec, par Dany Laferrière, de l'Académie française :

« Port-au-Prince, Montréal, Paris, mes trois amours »

Une belle initiative à Québec, première ville francophone à obtenir le titre de « Ville de littérature » de la part de l'Unesco.

La voix, puisée dans les profondeurs, sublime les mots, poétise les phrases. L'ouvrier, devenu académicien à la force de ses livres, enchante l'auditoire tout ouïe. Il a 30 ans en 1983 quand, exilé à Montréal, il décroche un stage OFQJ à Paris. « J'ai senti un lien puissant avec cette ville ». Après le drame du Bataclan, il écrira un poème en dix minutes « qui a fait le tour du monde. ». Dany Laferrière l'affirme : « Paris est un diamant, qui déjoue les haines de ses adversaires, Paris a survécu et fait partie de l'héritage humain. » « NÉ ÉCRIVAIN AU QUÉBEC » L'homme n'a « pas d'angoisse identitaire mais un trop-plein d'identités ». Et « trois amours » : Port-au-Prince, Montréal et Paris, « des rivières qui se jettent dans le fleuve de ma mémoire ». Dany Laferrière est un écrivain de la souvenance qui nourrit ses trente livres. Il ne pouvait qu'adopter le Québec et sa devise « Je me souviens ».

Il se souvient de Montréal au petit matin, avec « les rêves du jeune voyageur exilé » qui découvre la langue de Miron, Nelligan, Tremblay, Vigneault... « Je n'avais pas un sou mais j'étais affamé

de tout cela... L'été naît de l'hiver... Le Québec m'a permis d'écrire... Je suis né en Haïti, je suis né écrivain au Québec. » Et Haïti ? « Mon enfance me manque plus cruellement que mon pays. Port-au-Prince est une ville magique malgré la misère. En Haïti, nous ne mangeons pas pour vivre mais pour lire. À un sac de riz, ajouter un sac de livres. Je lisais tout ce que je trouvais, une affluence d'images, de sensations... » C'est là qu'il apprend « le goût de l'élégance de la langue », cette langue française qui l'a porté sous la Coupole. L'académicien rappelle la renommée de « deux livres non signés » : la Bible et le Dictionnaire de l'Académie. « C'est très difficile de bouger cette langue. Peut-on prétendre que nous allons corriger Racine, Boileau ou Hugo ? »

Néanmoins, raconte Dany Laferrière, « quarante monomaniaques du dictionnaire se penchent pour en améliorer tous les sens disponibles, juste pour que le mot ne meure pas. Combien chaque mot a coûté dans la vie des humains ? Il faut garder les mots et les sens. » Dany Laferrière poursuit : « Le mot aime être dans la bouche des gens, c'est pour cela que les mots adorent les enfants, ils font des acrobaties dans leurs bouches. » L'écrivain évoque aussi « une langue de pervers » avec le fameux futur antérieur. Mais c'est pour mieux le défendre : « Si on ne l'emploie pas, on perd une souplesse de l'esprit ». L'académicien se souvient également de son mentor, Jean d'Ormesson. Celui-ci lui raconta un jour que, parmi les lettres reçues, ponctuées de révérencieuses formules de politesse, surgit celle d'un rappeur qui concluait : « Maximum respect » ! **Georges Poirier**

Brèves

L'Académie française propose une nouvelle version numérique de son dictionnaire

Le 08/02/2019 Bruno Texier dict_acadfra.png

Cette nouvelle mouture numérique du Dictionnaire de l'Académie française gagne en ergonomie et s'ouvre à la francophonie.

En 1694, l'Académie française publiait la première édition de son dictionnaire ; 325 ans plus tard, la vénérable institution lance une version numérique du Dictionnaire de l'Académie française.

Cette nouvelle version numérique est librement consultable et offre « une interface de consultation entièrement modernisée et évolutive ». Elle permet par exemple d'accéder à la 9^e édition du dictionnaire dont la rédaction touche actuellement à sa fin et qui est consultable jusqu'à la lettre S (soit 44 000 mots). Les précédentes éditions seront progressivement accessibles au fur et à mesure de leur numérisation. Toutes les éditions depuis 1694 devraient être mises en ligne à la fin de l'année 2019. Il sera alors possible de circuler d'une édition à l'autre.

Voisinage alphabétique

À l'usage, cette nouvelle version tient ses promesses. L'interface, épurée et élégante, est facile à prendre en main. Il suffit d'insérer un terme dans le champ de saisie pour accéder à sa définition. Un bloc « voisinage alphabétique » signale les termes dont la graphie est proche du mot recherché. Un tableau de conjugaison apparaît lorsque la recherche porte sur l'un des 6 200 verbes recensés.

Francophonie

Autre fonctionnalité, un ensemble de 10 000 liens pointent vers la base France Terme, base de données terminologiques de la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de

France). De même, une passerelle a été établie vers la BDLP (Base de données lexicographiques panfrancophone). Cette base de données linguistiques regroupe un certain nombre d'inventaires des variétés lexicales du français (hors de France) dans plusieurs régions de la francophonie (Algérie, Belgique, Suisse, Québec, Tchad...).

Côté technique, l'interface a été développée en « design adaptatif » qui permet au mobinaute de consulter le dictionnaire depuis un téléphone.

Les Échos : Molière, enfin reçu à l'ENA !

LE CERCLE/HUMEUR - Les élèves de l'ENA ont choisi Molière pour nommer leur promotion 2018-2019. Pour l'essayiste David Brunat, fin est mise à une invraisemblable anomalie.

Courrier des lecteurs

L'anglais ne doit pas remplacer le français

La pétition de plusieurs dizaines d'écrivains et journalistes francophones intitulée « Non, l'anglais ne doit pas remplacer le français », dans *Le Monde* des 26-27 janvier, est réconfortante et vient à propos au moment du grand débat national. Ce sentiment d'insécurité culturelle (déjà perçu en matière de signes religieux ostentatoires) doit être relayé en haut lieu, où on ne le soupçonne peut-être pas.

Depuis déjà longtemps en effet, on s'aperçoit que l'anglais se substitue indûment au français à l'international, souvent au mépris des règles convenues (notamment à l'UE) mais aussi en France même, dans la publicité à l'intention du public français, dans les raisons sociales d'entreprises (pour qui peut-être le son de notre langue serait devenu obscène), dans les titres de films américains, désormais jamais traduits à la demande des producteurs, et même sur les notices d'utilisation de certains produits, ce qui peut se révéler dangereux. On se demande parfois devant les affiches des couloirs du métro si on est bien en France. Telle société française accole systématiquement à son logo le slogan « We love technology ». Ce n'est pas dicible en français ? La plupart des grandes sociétés françaises présentes à l'international ont même abandonné leur nom parfois séculaire pour un nom anglais ou, au mieux, d'origine indéterminable

Réciproquement, si on suppose que le public français est jugé assez passif pour se laisser faire et subir ce genre d'humiliation, on pourrait se dire que le public du monde anglophone devrait pouvoir accepter sans problème la présence du français dans son environnement. Ce serait cela, la vraie mondialisation, et non ce bombardement d'une langue étrangère à temps et à contretemps, phénomène visible d'une colonisation culturelle en profondeur et d'un impérialisme hostile qui, dans notre vieux pays de culture, ne peut que mal se terminer. Comme l'écrit Dominique Noguez, défendre notre langue sur ses terres, cela relève du « simple plaisir d'être soi ». C'est même vrai des langues régionales, petites sœurs du français dans leurs villages. Le paysage d'une patrie, ce sont les horizons familiers, une certaine lumière, l'odeur et la chanson des rues, la musique d'une langue, toutes choses qu'on ne peut ignorer longtemps ni espérer abolir sous peine de réaction violente. Disons-le dans nos réunions du Grand débat.

Jean Hourcade, ancien conseiller culturel et administrateur d'ALF.

Pourquoi « fashion week » et pas semaine de la mode ?

par Michel Feltin-Palas, journaliste à *L'Express*.

On me le serine sur tous les tons : si, à grand renfort de *smartphone* et de *homepage*, les anglicismes envahissent les nouvelles technologies, c'est parce que les États-Unis dominent cette industrie. Je ne suis pas complètement convaincu par l'argument (j'y reviendrai), mais, à ce stade, admettons-le et poursuivons le raisonnement : dans ce cas, pourquoi la haute couture parle-t-elle aussi globish ? Pourquoi, par exemple, les défilés qui se déroulent à Paris cette semaine se nomment-ils *fashion week* ? Faut-il rappeler que Dior, Courrèges et les autres sont des petits gars bien de chez nous ? Et qu'avec LVMH et Hermès notre pays dispose dans ce secteur de quelques PME dynamiques ?

Pour éclaircir ce mystère, j'ai interrogé François-Marie Grau. L'homme connaît parfaitement la question pour être à la fois le directeur général de la Fédération du prêt-à-porter féminin et le représentant de la profession au sein de la commission de terminologie du ministère de la Culture. Et voici ce qu'il m'a expliqué.

Premier constat : le phénomène s'aggrave. « Voilà bientôt 30 ans que je travaille dans la mode et l'évolution est très nette, dit-il. Quand j'ai débuté, les réunions internationales se déroulaient en français. C'est terminé : aujourd'hui, l'anglais est systématique. »

Deuxième constat : le mal est si profond que des Français utilisent des mots anglais... entre eux. « C'est le cas tous les jours, y compris à Paris », assure-t-il. Sac est remplacé par *bag*, lieu par *spot*, et je vous épargne les *girly*, *flagship* et *concept store* dont raffole la presse féminine tricolore.

Troisième et dernier constat : malgré tous les efforts de nos concurrents, Paris reste bel et bien la capitale incontestée de la haute couture.

Alors ? Alors, il existe un seul argument que l'on ne peut pas balayer d'un revers de la main : « Les grandes marques comptent beaucoup de clients étrangers, rappelle François-Marie Grau. Elles sont donc tentées de recourir à la langue du commerce international. » Soit. Mais comment expliquer l'utilisation de l'anglais... entre Français ? Quel est l'intérêt de placarder sur ses vitrines *outlet* au lieu de liquidation, de remplacer ongle par *nail* et coupe-vent par *windbreaker*. Pourquoi un commerçant prend-il le risque de ne pas être compris de clients qui, de Nice à Lille et de Metz à Brest, ont pour caractéristique saugrenue d'être le plus souvent francophones ?

La réponse tient en un mot : snobisme, un terme dont il n'est pas inutile de rappeler la définition : « Comportement de snob, personne qui cherche à être assimilée à la haute société, en faisant étalage des manières, des goûts, des modes qu'elle lui emprunte sans besoin profond ». Comportement d'autant plus étrange que, dans le domaine de la mode, c'est la France qui donne le la. « Dans notre milieu professionnel, les étrangers adorent entendre des mots français, qu'ils associent au chic, au luxe et au romantisme, indique François-Marie Grau, mais les Français n'en ont pas assez conscience. Pire : ils sont complexés et ont l'impression qu'ils seront mieux vus en parlant anglais. »

C'est pourquoi l'argument selon lequel nous utiliserions des termes anglo-saxons en raison de l'avancée technologique des États-Unis ne me convainc qu'à moitié – j'y reviens. Cela joue, bien

sûr, mais s'il s'agissait d'une règle universelle, le monde entier parlerait allemand dans la chimie, arabe dans le pétrole, coréen dans l'électronique, néerlandais dans la tulipe et, donc, français dans la mode. Comme ce n'est pas le cas, il faut bien chercher d'autres explications.

Le phénomène majeur, me semble-t-il, relève de la domination culturelle. Avec Hollywood, les séries télé et la musique pop, les Américains ont depuis des décennies pris le pouvoir sur bien des esprits européens, et singulièrement français. Cela se traduit par une hégémonie linguistique qui conduit certains de nos compatriotes à verser dans l'autodénigrement et, par principe, à juger ringard le lexique francophone. Une « honte de soi » typique des groupes culturellement dominés, que dénonce notamment le linguiste Claude Hagège : « En adoptant la langue de l'ennemi, les "élites" françaises espèrent en tirer parti sur le plan matériel, ou s'assimiler à lui pour bénéficier symboliquement de son prestige. Ceux qui s'adonnent à ces petits jeux se donnent l'illusion d'être modernes, alors qu'ils ne sont qu'américanisés. »

Aussi n'est-il peut-être pas inutile de terminer par un peu de culture générale à l'intention de nos amis anglophobes de la haute couture. Et de rappeler que, selon le très sérieux Dictionnaire historique de la langue française (Éditions Le Robert), "*fashion*" dérive du terme français façon, lequel aurait franchi la Manche à la fin du Moyen Âge. À une époque où nos aïeux n'avaient pas encore cédé à la honte de soi...

NDLR : Vous pouvez contacter l'auteur en lui écrivant : mfeltin-palas@lexpress.fr

Vous n'êtes pas encore inscrit à cette lettre d'information gratuite ?

https://www.lexpress.fr/region/sur-les-bout-des-langues-langues-francaise-et-regionales_2032767.html

À LIRE AILLEURS...

De digital native à enfant du numérique : Comment et pourquoi la Commission d'enrichissement de la langue française a-t-elle choisi de traduire *digital native*, par *enfant du numérique* ? À découvrir dans l'émission de Pascal Paradou sur RFI, De vive(s) voix (vers 24').

Les étranges parlers du croissant : Les deuxièmes rencontres consacrées aux « parlers du croissant » se tiendront à Montluçon (Allier) les 15 et 16 mars. Des spécialistes échangeront à propos de ces langues situées au confluent des zones d'oïl et d'oc.

Un projet de loi pour protéger les langues menacées... mais pas en France : C'est au Canada, traditionnellement sensible à la diversité linguistique, que le texte est débattu. Sans cependant satisfaire tout le monde.

Parutions signalées

Recension du livre d'Yves Bouchereau, *Les FACSA*

Yves Bouchereau, essayiste franco-québécois, spécialiste de l'enseignement du français langue étrangère, nous donne, aux éditions Sydney Laurent, avec son livre : *Speak globish – Les FACSA*, un pamphlet salutaire. Les FACSA sont les « Français auto-colonisés sous-américains anglophobes ». En fait, il « tacle » aussi les autres communautés organisées de langue maternelle française dominante : les Québécois, Wallons, Suisses romands et jurassiens. Il accuse, avec d'excellentes citations et des arguments qui font joyeusement – et hélas tristement – mouche, les gouvernements, les médias, les entreprises, la publicité, les sports, une bonne partie des élites qui donnent le ton dans nos pays de langue maternelle française dominante et tendent,

en fait, à remplacer le français par un « globish anglo-américain » destructeur des langues nationales et, finalement, de la culture, de notre civilisation humaniste.

Il commence par mesurer très bien la profondeur du mal dans trop de domaines. Après Peyrefitte dans son *C'était de Gaulle*, il cite le Général, si pertinent : « Le snobisme anglo-saxon de la bourgeoisie française est quelque chose de terrifiant. (...) Il y a chez nous toute une bande de lascars qui ont la vocation de la servilité. »

Son livre contient des références utiles à l'action de nos associations en synergie, et, surtout, propose des pistes pour sortir du défaitisme, de l'abandon, du sabotage, et de la soumission au grand remplacement linguistique. Surtout pour la France, qui fait honte à la Francophonie, alors qu'elle devrait en redevenir un phare.

Je cite son éloquente conclusion : « Comme notre longue histoire le prouve, avec de la volonté tout est possible. La France a connu des heures de gloire, mais aussi des grands malheurs. Elle s'est toujours redressée. L'heure de la vérité a sonné, une fois de plus. La France ne doit pas perdre son identité. La résistance doit s'organiser pour la sauvegarde de nos biens les plus précieux, notre langue et notre culture. » *Albert Salon*

Un livre de Régis Debray : *Civilisation. Comment nous sommes devenus américains* (Gallimard)



Quand j'ai pris ce bel ouvrage entre mes mains et en ai entamé la passionnante lecture, je fus un peu agacé par le style savamment relâché et le vocabulaire très en vogue dans les cercles les plus américanisés. Du franglais partout, à chaque page...

Mais en pénétrant un peu plus dans les développements sagaces de l'auteur, je me suis rendu compte que cela faisait partie du traitement du sujet, en l'occurrence : comment une civilisation ou une culture perd-elle du terrain au profit d'une autre ? Quel rôle joue la langue, en l'occurrence le français ? Existe-t-il un colonialisme culturel, une mainmise d'une nation ou d'une civilisation sur les richesses spirituelles et intellectuelles d'une autre nation ?

Une foule de questions qui se posent à nous, pour peu que nous consentions à regarder les choses en face et à ne pas nier les évidences. Toute posture idéologique est à bannir car cela reviendrait à masquer le sujet : le reflux d'une culture par rapport à une autre culture.

En effet, qu'est-ce que la culture d'un pays, d'une nation ou d'un continent ? Margaret Mead, que tout le monde a oubliée, avait dit jadis que la culture d'une population va de la manière de langer les nouveau-nés à la mise en bière des défunts...

En gros, tout ce que l'homme fait sur cette terre s'origine à une culture déterminée qui secrète des valeurs lui appartenant en propre.

Mais qu'est-ce qui sépare la culture de la civilisation ? On a l'exemple germanique où les deux termes sont quasi interchangeables*.

Par exemple chez Freud qui utilise le terme allemand de *Kultur* dans le sens de civilisation, sans que ce terme ne recouvre le progrès technique et la hausse du niveau de vie. Exemple : *Das Unbehagen in der Kultur...* Malaise dans la civilisation.

Régis Debray cite un bel article de Paul Valéry sur l'avenir de l'Europe en tant que creuset d'une culture avec ses valeurs spécifiques ; et ce, à une époque où la barbarie, voire la sauvagerie nazie allait jeter un voile noir sur tout un continent.

Debray montre aussi que c'est tout d'abord une nation amie, ayant les mêmes valeurs que les nôtres qui s'est lancée à la conquête spirituelle et linguistique de notre Europe.

Il cite de nombreux exemples où tant de secteurs de la vie des universités, des centres de recherche, des entreprises, de l'édition et de tant d'autres domaines ont basculé dans la hotte du Père Noël (Santa Claus) américain.

Même le général de Gaulle, qui avait fait de l'indépendance nationale et de la grandeur de la France (on connaît la formule : une certaine idée de la France...) son cheval de bataille, a dû reconnaître cette réalité, tout en refusant de s'y plier.

Il demeure qu'aujourd'hui encore, et bien plus qu'hier ou avant-hier, l'emprise de la langue anglo-saxonne et des mœurs d'outre-Atlantique n'a pas pu être réduite.

Un exemple que je ne résiste pas à la tentation de citer : *Save the date* au lieu de dire simplement : retenez la date...

Les deux guerres mondiales, au cours desquelles les États-Unis ont volé au secours de la vieille Europe, ont changé la donne en profondeur. Notamment, lorsque la langue française fut déchuée de sa position de langue diplomatique...

Déjà le président Wilson, célèbre pour ses quatorze points, avait exigé une version française d'un document important, afin d'être chez lui, en anglais et non pas dans une langue étrangère.

Pour un peuple, une ethnie ou la population d'une simple région du globe, la langue constitue l'âme, sa relation au monde qui l'entoure, en usant d'un idiome où il se sent chez lui et à l'abri.

Cela rappelle le douloureux moment de la colonisation où un peuple dominant impose à un autre peuple ses propres mœurs, sa propre langue, sa *Weltanschauung*, en méprisant l'héritage culturel des colonisés.

Plus qu'un continent, l'Europe est ou a été une culture qui a exporté les valeurs judéo-chrétiennes, comme l'expliquait Paul Valéry au début du siècle dernier.

Mais voilà, les deux guerres mondiales ont été un désastre pour les vieilles nations européennes, même victorieuses, comme la France et la Grande-Bretagne : ces millions de morts, ces destructions sans fin, ces cortèges infinis d'invalides, de mutilés et de blessés ont singulièrement pesé dans la balance.

Face à la vague déferlante des mœurs américanisées, aucun pays européen n'a pu élever une digue suffisamment forte.

Même l'équipement militaire des Alliés fut constitué par les surplus US que Washington a préféré donner ou vendre à ses alliés, ce qui renforçait leur dépendance à son égard.

Et soixante-dix ans plus tard, la tendance ne s'est pas inversée avec la naissance de l'Union européenne.

Je citerai un exemple inouï. Au lieu de dire éditions du CNRS, on dit désormais CNRS Éditions.

Ce qui est un comble ! Que l'on doive écrire un *english abstract* pour résumer une thèse ou un article pour les collègues qui ignorent la langue de Voltaire, pourquoi pas ?

Comment se forme une culture ? C'est au terme d'un très long processus qu'on peut parler d'une culture juive, musulmane, chrétienne ou judéo-chrétienne.

Mais elle ne sera pas sortie bottée et caquée de la cuisse de Jupiter, mais se sera enrichie au fil des siècles, d'apports différents et variés. Ceci est une vérité d'évidence car l'humanité est certes diverse et variée mais son unité originelle est indiscutable.

L'islam serait inconcevable sans ses emprunts répétés aux croyances qui l'ont précédé. De la même manière que le judaïsme biblique, surtout prophétique, a tant emprunté à la Babylonie, en gros à tout l'humus mésopotamien.

Que l'on pense à la conférence du grand orientaliste allemand, connu pour son zèle convertisseur (*Grünende Saat*), Franz Delitzsch, prononcée devant l'empereur Guillaume II en 1912 sur le thème : *Babel und Bibel* (Bible et Babylonie).

Si peu de chose les sépare, mais la culture emprunteuse a remanié à sa guise ce qu'elle prend aux autres.

Donc, les civilisations sont peut-être mortelles mais elles laissent une empreinte plus ou moins profonde, selon la nature de son passage : s'il s'agit d'une foudroyante campagne militaire où l'agresseur détruit tout sur son passage, il n'en restera plus rien au bout de quelques décennies.

Mais si l'envahisseur met en commun ses valeurs, à portée du peuple avec lequel il veut cohabiter, les choses se passeront autrement.

Mais certaines oppositions ne laissent pas d'étonner : certaines régions ont refusé tout net tel apport ou tel autre.

Pourquoi tel ou tel territoire a accepté l'islam tandis que d'autres l'ont rejeté ? Pourquoi le christianisme a pu prendre pied dans certaines régions du globe et se maintenir jusqu'à nos jours, en dépit d'une répression sanglante ? C'est une question qui vaut d'être posée.

Maurice-Ruben Hayoun



Le professeur Maurice-Ruben Hayoun, né en 1951 à Agadir, est un philosophe, spécialisé dans la philosophie juive, la philosophie allemande et judéo-allemande de Moïse Mendelssohn à Gershom Scholem, un exégète et un historien français. Il est également professeur à l'université de Genève. Son dernier ouvrage : Joseph (Hermann, 2018).

(*NDLR : Culture et civilisation ont fait pourtant l'objet d'importants débats, y compris en Allemagne au XIX^e siècle.)

Le sexe et la langue, un ouvrage fondamental.

Point de trivialité dans ce titre, mais un éminent travail de recherche universitaire mené de main de maître par deux universitaires chevronnés, talentueux et lucides. Tous deux linguistes et professeurs des universités, ils nous livrent, avec cet ouvrage, de quoi alimenter nos réflexions nocturnes sur l'idéologie dominante qui ruine notre société.

Jean Szlamowicz est normalien, agrégé d'anglais et traducteur. Ses recherches portent notamment sur l'analyse du discours. Xavier-Laurent Salvador est docteur ès lettres et spécialiste du corpus en langue médiévale et des humanités numériques. Avec cet ouvrage, le premier nous présente une « petite grammaire du genre en français », où l'on étudie à la fois écriture inclusive, féminisation « et autres stratégies militantes de la bien-pensance » ; le second nous invite à réfléchir sur le thème de l'archéologie et de l'étymologie du genre.

Dès les premières lignes, ils annoncent la couleur : « Il ne faut pas confondre la langue et le sexe. Le genre des mots et le sexe des gens ». Or, avec une déconcertante régularité, les débats de société mélangent volontiers le mot et la chose, ajoutent-ils. Cet ouvrage tente de faire un état des lieux des manipulations militantes prenant notre langue en otage, ainsi que le féminisme pour prétexte d'une manœuvre d'intimidation idéologique. La langue française est à présent sous influence. Elle est enrôlée pour faire d'elle une arme de pouvoir. L'exemple de l'écriture inclusive, qui a discrètement le vent en poupe dans toutes les administrations, en est un signe patent. Selon Jean Szlamowicz, « l'écriture inclusive s'abrite derrière la défense des femmes pour contribuer à changer les mentalités en tordant le cou à la grammaire ». Et la guérilla culturelle fait son chemin, ressemblant à s'y méprendre au programme prôné par le théoricien marxiste Antonio Gramsci pour conquérir l'hégémonie culturelle.

Un schéma analogue se fait jour avec la féminisation des noms de métiers, fonctions et titres, objet de lamentables passes d'armes à l'Assemblée nationale ou au Sénat, objet d'atermoiements récurrents de nos académiciens qui se sont misérablement ridiculisés, en son temps, dans le piratage du mot « mariage » par le gouvernement. Est-ce vraiment à l'État de légiférer la langue française et à terme, de fixer le sens des mots, comme l'avait annoncé Orwell ?

Ce sont toutes les questions de cet ouvrage, examinées en profondeur par nos deux auteurs, au risque espéré de remettre les idées à l'endroit dans la tête du lecteur soucieux de l'étude des langues.

Catherine Distinguin, vice-présidente d'ALF.

Jean Szlamowicz et Xavier-Laurent Salvador, *Le sexe et la langue*, Éditions Intervalles, 184 pages, 14 €

